Municipalité de Saint-Hippolyte

Politique et Plan d'action environnemental





Version finale - Mai 2013



Sommaire

Lis	te des	Table	eaux	4
Lis	tes de	s figu	res	4
Lis	te des	acroi	nymes et abréviations	5
1.	Intr	oduct	ion	6
	1.1	Mise	e en contexte	6
	1.2	Mar	ndat de ZEROCO2	7
2.	Orie	entati	ons stratégiques de la politique environnementale	8
3.	Mét	thodo	logie	9
	3.1	Con	sidérations générales	9
	3.2	Stru	cture organisationnelle	9
	3.3	Sect	eurs considérés par l'évaluation environnementale	. 11
	3.4	Part	icipation publique	. 12
	3.5	Prio	risation	. 13
	3.6	Valid	dation	. 14
4.	Mis	sion e	et principes directeurs	. 15
	4.1	Miss	sion de Saint-Hippolyte	. 15
	4.2	Prin	cipes directeurs	. 15
5.	Por	trait e	nvironnemental	. 17
	5.1	Mise	e en contexte	. 17
	5.1.	1	Territoire	. 17
	5.1.	2	Population	. 17
	5.1.	3	Activité économique	. 17
	5.2	Sect	eurs d'étude	. 18
	5.2.	1	Eau	. 18
	5.2.	2	Gestion des matières résiduelles	. 23
	5.2.	3	Air	. 24
	5.2.	4	Aménagement du territoire	. 25
	5.2.	5	Sol	. 32
	5.2.	6	Gestion interne des affaires municipales	. 33
	5.3	Résu	umé des enjeux	. 35
6.	Cha	mps (d'interventions ciblés	. 37

	6.1	Secteur 1 : Eau	. 37
	6.2	Secteur 2 : Gestion des matières résiduelles	. 38
	6.3	Secteur 3 : Air	. 39
	6.4	Secteur 4 : Aménagement du territoire	.40
	6.5	Secteur 5 : Sol	.41
	6.6	Secteur 6 : Gestion interne des affaires municipales	.42
7.	Tabl	eau résumé de la politique environnementale	.44
8.	Mise	en œuvre de la politique environnementale	.46
ΑI	NNEXE A	A : Plan d'action de la Municipalité de Saint-Hippolyte	. 47
1.	Cont	exte	.49
	1.1	Résumé de la politique environnementale	.49
	1.2	Objectifs du plan d'action	.49
	1.3	Méthodologie du plan d'action	.49
2.	Liste	des mesures retenues pour le plan d'action	.51
	2.1	Eau	. 52
	2.2	Gestion des matières résiduelles	.56
	2.3	Air	. 58
	2.4	Aménagement du territoire	. 60
	2.5	Le sol	. 63
	2.6	Gestion interne des affaires municipales	. 65
3.	Mise	en œuvre et suivi du plan d'action	. 69
	3.1	Orientations stratégiques du plan d'action	. 69
	3.2	Organisation administrative	. 69
	3.2.2	Administration municipale	. 69
	3.2.2	Comité de consultation en environnement permanent	. 69
	3.3	Sensibilisation des acteurs	. 70
	3.4	Perspectives de partenariat	. 70
	3.5 Éch	éancier	. 76
Ri	hliograi	nhie	77

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Membres constitutifs du CCE	10
Tableau 2 : État trophique de plusieurs lacs de Saint-Hippolyte	20
Tableau 3 : Espaces verts couvrant le territoire de Saint-Hippolyte	26
Tableau 4 : Espèces floristiques et fauniques « menacées ou vulnérables » sur le terri	toire de
Saint-Hippolyte	27
Tableau 5 : Résumé des enjeux identifiés suite à l'évaluation environnementale	35
Tableau 6 : Résumé de la politique environnementale	44
Tableau 7 : Fonds de subvention accessibles aux municipalités	71
Listes des figures	
Figure 1: Structure organisationnelle	
Figure 2 : Hiérarchie des priorités	13

Liste des acronymes et abréviations

CCE Comité de consultation en environnement

CO₂ Dioxyde de carbone

CO Monoxyde de carbone

COV Composés organiques volatils

CM Conseil municipal

CRE Conseil régional de l'environnement

CRÉ Conférence régionale des élus

HAP Hydrocarbures aromatiques polycycliques

MAMROT Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

MDDEFP Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des

Parcs

MRC Municipalité régionale de comté

NO_x Oxydes d'azote

PM₂ Particules fines

SEPAQ Société des établissements de plein air du Québec

1. Introduction

1.1 Mise en contexte

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations unies publiait le rapport « Notre avenir à tous » (plus communément appelé Rapport Brundtland), dans lequel le développement durable était défini et devait servir à guider les futures politiques mondiales, régionales et même locales.

Vingt ans plus tard, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur le développement durable, puis la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Cette dernière cherche à inclure les impératifs du développement durable dans le mode de gestion des organismes gouvernementaux. Ce développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », est basé « sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (Gouvernement du Québec, 2006). Le développement sur le territoire québécois ne pourra donc se faire en silo, mais devra suivre une démarche intégrée.

Les principes directeurs, tels que prévus par la Loi sur le développement durable et qui guident la Stratégie, sont les suivants :

- Santé et qualité de vie;
- Équité et solidarité sociale;
- Protection de l'environnement:
- Efficacité économique;
- Participation et engagement;
- Accès au savoir;
- Subsidiarité;
- Partenariat et coopération intergouvernementale;
- Prévention;
- Précaution;
- Protection du patrimoine culturel;
- Préservation de la biodiversité;
- Respect de la capacité de support des écosystèmes;
- Production et consommation responsables;
- Pollueur payeur;
- Internalisation des coûts.

Ces principes doivent être intégrés à la gestion environnementale, économique et sociale de chaque entité et guider non seulement la définition des objectifs et orientations, mais également leur mise en œuvre.

La Stratégie, telle que le prévoit la Loi sur le développement durable, concerne pour l'instant uniquement l'Administration gouvernementale. Toutefois, elle s'étendra, entre autres, aux organismes municipaux au moment décidé par le gouvernement. Le Comité interministériel du développement durable a dans cette optique l'objectif que 20 % des organismes municipaux aient une démarche intégrée de développement durable d'ici la fin de 2013.

Or, pour parvenir à mettre en relation les trois piliers du développement durable que sont les aspects environnemental, économique et social, encore faut-il que ces derniers fassent déjà l'objet d'une prise en compte au niveau des acteurs. Une Municipalité souhaitant se doter d'une politique de développement durable aura davantage de facilité à le faire si elle possède déjà un plan d'action au niveau de chacun

des piliers. Si le développement économique et la protection sociale sont au cœur de la gestion gouvernementale (fédérale, provinciale et locale) depuis des décennies, le respect et la protection de l'environnement sont beaucoup plus récents.

Toutefois, l'environnement s'impose de plus en plus comme impératif dans la gestion des sociétés. La nécessité d'un environnement sain est aujourd'hui reconnue par la majorité des acteurs (gouvernements, organismes municipaux, entreprises, citoyens et société civile, etc.). Ainsi, les municipalités telles que Saint-Hippolyte se dotent d'une politique environnementale, accompagnée d'un plan d'action, afin de rencontrer les exigences que posent les nouveaux enjeux environnementaux.

Les défis environnementaux à l'échelle globale sont substantiels : diminution des réserves d'eau potable et leur distribution inégale entre les communautés, pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques, sécheresses, smog, événements météorologiques extrêmes mettant en danger la santé des populations et des écosystèmes, impacts des changements climatiques sur les environnements humain, bâti et naturel, etc. La préservation, le maintien et la restauration des milieux de vie sont essentiels et chaque territoire fait face à ses propres défis nécessitant une prise en compte spécifique et adaptée à ses réalités.

Les organismes municipaux ont la responsabilité de nombreux secteurs en lien avec l'environnement, que ce soit pour la gestion de l'eau, des matières résiduelles, la qualité de l'air et des sols, l'aménagement du territoire ou encore la préservation des écosystèmes.

Ainsi, en se dotant d'une politique environnementale et d'un plan d'action pour l'appuyer, la Municipalité de Saint-Hippolyte s'engage formellement dans un mouvement global et, à travers son action, mobilise l'ensemble de la communauté à améliorer la qualité de son environnement au profit des générations présentes et futures.

1.2 Mandat de ZEROCO2

La Municipalité de Saint-Hippolyte a mandaté ZEROCO2, une firme de gestion des impacts environnementaux, pour la réalisation d'une politique environnementale ainsi que d'un plan d'action visant la mise en place d'une série d'initiatives traduisant les attentes de la politique dans un horizon à court et moyen terme.

Saint-Hippolyte avait débuté, en 2010, un exercice d'élaboration d'une politique environnementale qui n'avait malheureusement pu être complété à l'époque. Le mandat de ZEROCO2 comportait donc trois parties. La première consistait en une phase d'arrimage, où ZEROCO2 a pris connaissance du travail réalisé jusqu'alors et de la direction que souhaitait prendre la Municipalité dans cet exercice. La deuxième étape consistait à concevoir la politique environnementale en faisant appel à l'ensemble des ressources humaines et des connaissances nécessaires, afin de produire un document qui, d'une part, respecterait les aspirations des citoyens et, d'autre part, proposerait une réponse concrète aux enjeux environnementaux spécifiques à la Municipalité. Finalement, la troisième partie du mandat prévoyait l'élaboration d'un plan d'action qui permettrait à la Municipalité de s'engager dès lors dans une série d'actions découlant directement des orientations et objectifs de la politique environnementale.

Le présent rapport couvre l'ensemble du mandat.

2. Orientations stratégiques de la politique environnementale

Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité de Saint-Hippolyte mène de nombreuses actions visant à préserver l'environnement, et ce, de façon proactive. La situation géographique de la municipalité, au cœur d'un territoire riche en lacs et autres ressources naturelles, de même que l'augmentation démographique et le développement immobilier qui en a résulté, ont forcé la Municipalité à agir pour empêcher la détérioration de la qualité de l'environnement. Ainsi, plusieurs lois, règlements et actions ont déjà été mis en place en amont de cette politique et ont, en quelque sorte, favorisé la venue de la politique environnementale, qui permet de formaliser et d'ancrer l'ensemble des intentions environnementales de Saint-Hippolyte au sein d'un même document.

Un point de référence temporel

La politique environnementale est avant tout un document de référence, proposant une vision à long terme, en fonction de laquelle les différents intervenants – municipaux et externes – devront se référer dans le cadre de la mise en place d'actions environnementales et de gestion de celles-ci. Ainsi, il a été choisi de séparer la politique environnementale et le plan d'action, dont les temporalités sont distinctes. La politique environnementale s'adresse au long terme et doit inspirer la mise en place d'un ou de plusieurs plans d'action. Le plan d'action, pour sa part, propose des solutions concrètes de court et de moyen terme (horizon de 5 ans maximum) et peut faire l'objet de modifications.

Un lien entre les enjeux globaux et locaux

Alors que le plan d'action se tourne vers des enjeux spécifiquement locaux, la politique environnementale permet de lier les enjeux globaux, ainsi que les attentes fédérales et provinciales, à la réalité de la municipalité de Saint-Hippolyte. La politique environnementale doit donc être en mesure de faciliter une synthèse du local et du global et orienter les prises de décision dans le cadre du plan d'action.

Un outil pour inspirer

Enfin, la politique environnementale est un engagement de la Municipalité envers les citoyens de Saint-Hippolyte à se doter des ressources et des outils indispensables à la conduite d'une gestion formalisée des enjeux environnementaux en vue d'une amélioration constante de la qualité de vie des citoyens. Ainsi, à travers les grands principes directeurs d'une part, et les orientations de la politique environnementale d'autre part, la Municipalité de Saint-Hippolyte propose un idéal vers lequel chacune des grandes thématiques environnementales devrait tendre. En ce sens, la politique est aussi un outil de promotion, qui doit inspirer les citoyens, cimenter les volontés d'agir autour d'une même proposition et s'adresser à la fois aux générations présentes et futures.

3. Méthodologie

3.1 Considérations générales

Le respect des attentes des citoyens et le reflet de la situation environnementale réelle sont des prérequis indispensables à la réalisation d'une politique environnementale de qualité. C'est pourquoi la rigueur des démarches, en ce qui concerne la mise en place des structures organisationnelles, la participation publique et la collecte et l'analyse des données environnementales, est soigneusement respectée par le suivi de normes de qualité et de standards reconnus. La démarche de la politique environnementale intègre les 16 principes de la Loi sur le développement durable, ainsi que les orientations issues de plusieurs textes complémentaires de référence.

Il est à noter que plusieurs ouvrages ont été utilisés à titre de référence, dont la norme ISO 14001 – norme de référence internationale dans le domaine de la gestion environnementale – et la norme BNQ 21000 – norme visant l'intégration du développement durable au sein des organisations –, proposant une série d'outils pertinents afin d'élaborer une politique environnementale. Enfin, dans la conception du plan d'action, plusieurs guides de référence ont été utilisés, dont le *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable* à l'intention des organismes publics, élaboré par le MDDEFP dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui propose un cadre structurel normé, adapté aux attentes de la Loi sur le développement durable.

3.2 Structure organisationnelle

Dans le cadre de l'élaboration de la politique environnementale, la Municipalité de Saint-Hippolyte a mis en place plusieurs entités organisationnelles afin d'en faciliter la conduite et d'inclure la participation citoyenne au cœur du processus. L'organigramme suivant présente de façon schématique l'ensemble des structures qui ont permis l'élaboration de cette politique.

Figure 1: Structure organisationnelle



Le Conseil municipal

Le Conseil municipal, en tant qu'organe de décision élu, a pour principal objectif d'initier la politique environnementale ainsi que le plan d'action, d'en valider le contenu ainsi que les ressources nécessaires visant leur mise en application.

L'Administration municipale

L'Administration municipale agit en tant que principal coordonnateur de la démarche de politique environnementale. Elle est à l'origine de :

- la création du Comité de consultation en environnement (CCE);
- la mise en relation des experts avec le CCE dans le cadre de l'évaluation environnementale et de la rédaction de la politique environnementale;
- la mise à disposition des ressources nécessaires au CCE dans le cadre des exercices de sa fonction;
- l'organisation des tables de consultation publique;
- la communication de la démarche de politique environnementale et du plan d'action aux citoyens;
- la mise en œuvre et le déploiement de la politique environnementale et du plan d'action.

Le Comité de consultation en environnement (CCE)

Le Comité de consultation en environnement est composé de citoyens, de représentants de la ville et d'élus, garantissant la prise en compte de la participation publique à chacune des étapes du processus. Ainsi, le CCE participe directement à la rédaction de la politique environnementale via la formulation d'avis et de recommandations à l'Administration municipale et à son chargé de projet. En ce qui concerne le projet de la Municipalité de Saint-Hippolyte, le mandat du CCE inclut:

- le partage des connaissances avec les élus, les acteurs territoriaux et les citoyens;
- la coordination et l'analyse de l'évaluation environnementale;
- l'émission de commentaires pour les orientations, les objectifs et les actions du plan d'action;
- la contribution à la priorisation des objectifs et des moyens de mise en œuvre;
- le suivi annuel des actions.

Le CCE de Saint-Hippolyte a été mis en place en 2003 et a été mobilisé au sein de la démarche de conception de la politique environnementale en 2010. Le tableau suivant identifie les membres du CCE de la municipalité de Saint-Hippolyte.

Tableau 1: Membres constitutifs du CCE

Nom	Rôle au sein du CCE
Daniel Brais	Président du comité
Yovan Morin	Vice-Président
Michel Lemieux	Intervenant
Michel Lamontagne	Intervenant
Philippe Roy	Conseiller municipal
Geneviève Simard	Responsable de l'environnement

Structures de concertation publique

En plus du CCE, qui comprend plusieurs citoyens, des tables de concertation publique ont été organisées de façon ponctuelle afin d'élargir le processus de participation et d'offrir l'opportunité à l'ensemble des citoyens résidant sur le territoire de la municipalité de participer à la priorisation des enjeux en émettant des commentaires et en participant aux débats sur les thématiques environnementales retenues. La section 3.4 détaille l'ensemble des étapes et du processus liés à la consultation publique et y inclut un volet sur les tables de concertation.

Chronologie de la politique environnementale

La démarche de politique environnementale de Saint-Hippolyte a été initiée directement par la Municipalité. À partie de janvier 2013, ZEROCO2 est venu apporter son support et faciliter la phase finale de la politique. Ainsi, l'intervention de ZEROCO2 correspond à la partie en turquoise dans la liste suivante :

- Janvier 2010 : Conception d'une version préliminaire de la politique environnementale.
- Avril 2010 : Présentation aux élus et organisation de la consultation publique.
- Juillet 2010 : Intervention du Comité de consultation en environnement (CCE).
- Janvier 2013 : 1^{ère} rencontre entre ZEROCO2 et la Municipalité, mise à jour des données, restructuration de la politique environnementale et du plan d'action et 1^{ère} priorisation des actions.
- Février 2013 : 2^e priorisation des actions, auprès de chacun des services de la Municipalité.
- Mars 2013 : 3^e priorisation des actions, auprès de la direction générale et du maire.
- Avril 2013 : Rédaction finale de la politique environnementale et du plan d'action.
- Mai 2013 : Présentation de la politique environnementale auprès du conseil municipal et du comité de consultation environnement.

3.3 Secteurs considérés par l'évaluation environnementale

L'étape de l'évaluation environnementale est primordiale afin que les membres participant à l'élaboration de la politique puissent être en possession d'une connaissance suffisamment précise des enjeux environnementaux locaux. L'évaluation environnementale permet de prioriser les enjeux de long terme en fonction du contexte de la municipalité et de proposer une série d'actions de court et moyen termes précises et réalistes.

Source des données

Ainsi, en amont de la politique environnementale, la Municipalité de Saint-Hippolyte a privilégié l'étude de plusieurs secteurs environnementaux, en fonction de multiples sources d'information à sa disposition : les publications officielles provinciales et fédérales déjà disponibles, les rencontres et réunions de travail avec les membres de l'Administration municipale, les diverses études ayant été menées sur le territoire, de même que les réglementations pertinentes. La liste des documentations officielles se retrouve au sein de la section bibliographique du présent rapport.

Démarche d'évaluation environnementale

La Municipalité a d'abord conduit une première démarche d'évaluation interne en compilant les données et règlements existants sur le territoire, et a soulevé plusieurs enjeux. Les données compilées se limitaient généralement à l'année 2009. Ainsi, afin de mettre à jour les données ultérieures, une nouvelle série de questions a été transmise à l'Administration afin de collecter des données plus récentes et prendre connaissance de l'ensemble des changements qui ont été observés au cours des années 2010 à

2012. Suite à cette collecte, les données ont été analysées en relation avec les pratiques environnementales observées dans plusieurs villes au contexte semblable et en fonction des politiques en vigueur dans la province de Québec. Suivant l'évaluation environnementale, de nouveaux enjeux ont été identifiés et validés par la Municipalité.

3.4 Participation publique

Comité de consultation en environnement

Tout au long du processus de conception, la participation publique a été pleinement intégrée afin d'assurer que la politique environnementale soit le reflet des attentes actuelles des citoyens en matière de protection et d'amélioration de l'environnement local. Pour ce faire, la Municipalité de Saint-Hippolyte a intégré, dans un premier temps, la participation publique à travers le CCE, qui comprend entre autres trois citoyens.

Tables de concertation

Une consultation publique a également été organisée le 24 avril 2010, sous forme de tables de concertation. Plusieurs canaux de communication ont été privilégiés pour cet événement. Des annonces ont été publiées sur le site internet de la Municipalité et dans le journal local intitulé « Le sentier », et des lettres d'invitation spécifiques ont été envoyées à plusieurs organisations, dont les associations des lacs ainsi que certains organismes environnementaux locaux.

Un document de consultation a été mis à disposition sur le portail Internet de la Municipalité de Saint-Hippolyte en amont de cette rencontre.

Au cours de cet événement, plusieurs groupes de discussion ont été organisés et les citoyens ont eu l'occasion d'exprimer leurs opinions quant aux objectifs de la politique environnementale qui devront être privilégiés. Les avis et recommandations des citoyens ont été par la suite intégrés au document de préparation de la politique environnementale.

Les tables de concertation avaient ainsi pour objectif :

- d'identifier les préoccupations environnementales des citoyens;
- d'évaluer les perceptions;
- de stimuler la participation des citoyens;
- d'élaborer des pistes de solution aux problèmes soulevés dans l'évaluation et de prioriser les objectifs.

Les tables de concertation ont réuni 14 personnes au total.

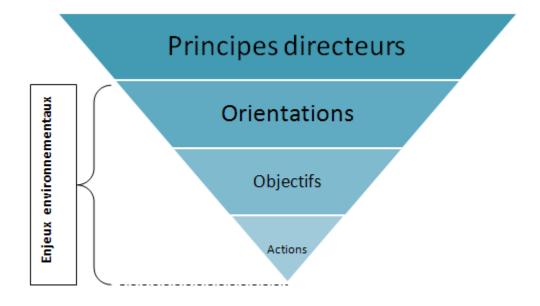
3.5 Priorisation

Dans le cadre de la conception de la politique environnementale, plusieurs étapes de priorisation ont été nécessaires afin de proposer des objectifs à moyen et long terme qui soient représentatifs des réalités de la municipalité. Dans un premier temps, les grands enjeux environnementaux prioritaires de Saint-Hippolyte ont été identifiés. Par la suite, la Municipalité s'est dotée d'orientations structurantes à long terme, ayant pour objectif de fixer un à plusieurs buts vers lesquels la politique environnementale devra s'orienter en tout temps et qui devront s'appliquer à tous les objectifs et actions sous-jacentes qui seront décidés à l'avenir.

Enfin, une fois les orientations approuvées, des objectifs à moyen terme ont été proposés aux membres du Conseil municipal. Objectifs qui se devaient d'être plus concrets que les orientations et être atteints par une série d'actions précises, assorties de cibles quantitatives ou qualitatives et d'indicateurs de suivi – voir l'annexe A pour plus de détails sur la méthodologie du plan d'action.

Le tableau ci-dessous illustre la hiérarchie retenue par Saint-Hippolyte dans le cadre de la mise en place de sa démarche de politique environnementale.

Figure 2 : Hiérarchie des priorités



Enjeux

Dans un premier temps, suite à l'étape d'évaluation environnementale, le chargé de projet a proposé une première priorisation des enjeux en fonction des conclusions de l'évaluation environnementale et de son expertise. Cette priorisation est le reflet de la situation géographique locale et précise les domaines environnementaux à privilégier (eau, sol, air, etc.) tout en tenant compte des aspirations des citoyens en matière d'amélioration de la qualité environnementale. Les enjeux ont été transmis au CCE, bonifiés lors de la phase de consultation publique et validés par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Hippolyte.

Principes directeurs

Afin d'arrimer les ambitions de la Municipalité de Saint-Hippolyte aux objectifs provinciaux, des principes directeurs ont été proposés en amont de tous les enjeux qui ont par la suite été identifiés par la Municipalité. Ceux-ci ont pour principal objectif d'assurer que le développement durable se retrouve à tous les niveaux d'action, que ce soit au niveau des orientations par enjeux ou des actions à court terme privilégiées.

Orientations

Suite à la priorisation des enjeux, des orientations spécifiques au contexte de Saint-Hippolyte ont été formulées et sont le reflet des attentes de la Municipalité et des citoyens qui ont pu intervenir lors des tables de concertation, en fonction des grandes thématiques environnementales retenues. Ces orientations, structurantes et tournées vers le long terme, permettront, d'une part, d'orienter les objectifs et les actions de la Municipalité en matière de protection de l'environnement, et, d'autre part, de promouvoir l'engagement environnemental de Saint-Hippolyte. Cela à travers un message global efficace et inspirant pour les générations présentes et futures qui seront amenées à approfondir cette politique environnementale. Une fois proposées par le chargé de projet, les orientations furent validées par le Conseil municipal.

Objectifs

Enfin, la dernière étape de la première phase menant à la politique environnementale visait à fixer des objectifs concrets pour le court et moyen terme. Les objectifs doivent faciliter la mise en place du plan d'action et ont donc une visée concrète. Ainsi, les objectifs fixés pour chacun des secteurs environnementaux retenus doivent contribuer à répondre aux grandes orientations fixées en amont et faciliter la proposition d'une série d'actions. Au même titre que les enjeux et les orientations, les objectifs ont été validés par le Conseil municipal et ont été assujettis aux avis et commentaires des participants aux tables de concertation.

3.6 Validation

À chacune des grandes étapes de conception de la politique environnementale, le CCE a été avisé des modifications et des ajouts et a pu proposer des avis et recommandations. Néanmoins, c'est le Conseil municipal de Saint-Hippolyte qui a eu le mandat de valider ou non chacune des grandes étapes du processus.

4. Mission et principes directeurs

4.1 Mission de Saint-Hippolyte

La mission que Saint-Hippolyte se fixe en matière de protection de l'environnement, via la mise en place d'une politique environnementale, a été énoncée comme suit, suite à l'approbation du Conseil municipal :

« La Municipalité de Saint-Hippolyte reconnaît que la préservation de l'environnement et des ressources naturelles est indispensable à la survie de toute société. L'interdépendance de l'être humain avec son environnement exige de porter une attention particulière à la protection des écosystèmes qui nous entourent afin d'offrir une qualité de vie saine à la communauté. La proximité du milieu de vie naturel dont jouit la population de Saint-Hippolyte est une richesse importante à préserver.

C'est dans cette optique qu'une politique environnementale municipale a été élaborée. Le projet de la Politique environnementale est un engagement formel de la Municipalité à agir en matière de prévention de la pollution et de protection de l'intégrité de l'environnement sur son territoire. Cette politique environnementale établit un cadre de référence qui permettra de rassembler toutes les actions et les décisions exécutées ou prévues afin de protéger l'environnement pour améliorer la qualité de vie des Hippolytois et Hippolytoises. Elle permettra d'encadrer l'ensemble des décisions et des actions prises en faveur de l'environnement. Ainsi, la politique environnementale a pour mission de définir un cadre d'actions dans le but de planifier et d'assurer un suivi de la mise en œuvre de mesures visant à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement et à offrir à la population un milieu de vie naturel et ainsi, donner tout son sens au slogan hippolytois : Prenez votre air naturel! »

4.2 Principes directeurs

Les principes directeurs qui orientent l'ensemble de la politique environnementale de la Municipalité sont fortement inspirés des principes de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec :

- 1. **Assurer la santé et une bonne qualité de vie à la population** : Les citoyens ont droit à un milieu de vie sain et productif ainsi que de cohabiter en harmonie avec la nature.
- 2. **Préservation de la biodiversité**: Les espèces végétales et animales rendent des services inestimables à la société, c'est pourquoi elles doivent être conservées au bénéfice des générations actuelles et futures.
- 3. **Respect de la capacité de support des écosystèmes** : Les activités humaines doivent se dérouler dans le respect de la capacité de support des écosystèmes pour en assurer la pérennité. Elles ne doivent pas atteindre le seuil maximal au-delà duquel la régénération des écosystèmes est compromise.
- 4. **Appliquer le principe de précaution** : Avant la réalisation de projets qui peuvent causer des dommages graves ou irréversibles à l'environnement, des mesures visant la prévention de la dégradation doivent être entreprises malgré l'absence de certitude scientifique.
- 5. **Produire et consommer de façon responsable** : Le gaspillage doit être réduit et l'optimisation des ressources doit être appliquée par une approche d'écoefficience.
- 6. **Réglementation**: La Municipalité de Saint-Hippolyte s'engage à respecter, à mettre en œuvre et à renforcer les lois et règlements applicables à son champ de compétences découlant de la Loi sur les compétences municipales.

7. Implication et engagement des citoyens : La participation de amélioration continue de la qualité de l'environnement du territoire.	tous es	t essentielle	pour assurer	une

5. Portrait environnemental

La présente section regroupe les résultats de l'évaluation environnementale de la municipalité de Saint-Hippolyte. Pour chacun des secteurs étudiés, des recommandations sont formulées par les experts qui ont collecté et analysé les données présentées ci-dessous.

5.1 Mise en contexte

5.1.1 Territoire

La municipalité de Saint-Hippolyte fait partie de la région administrative des Laurentides. Son territoire s'étend sur 132,6 km², ce qui représente 28 % de la superficie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord dont elle fait partie avec quatre autres municipalités. Saint-Hippolyte est délimitée par Sainte-Sophie et Prévost au sud, Piedmont à l'ouest, Sainte-Adèle et Chertsey au nord et Saint-Calixte à l'est. La municipalité se situe à la jonction de la route 333 et des chemins du Lac Morency, des Hauteurs et du Lac de l'Achigan. Saint-Hippolyte se trouve à environ 1 heure au nord de Montréal et à seulement 20 minutes de Saint-Jérôme.

Le paysage de Saint-Hippolyte est caractérisé par 62 lacs, des collines et des escarpements rocheux et une forêt typiquement laurentienne composée principalement d'érablières à bouleau jaune. Tandis que le nord du territoire est composé de grands secteurs encore à l'état naturel, le sud est plus développé, mais conserve tout de même un caractère rural. 23 % du territoire est constitué de zones de conservation et une panoplie d'espèces fauniques d'intérêt se retrouvent dans ces milieux naturels. En 1994, c'était 182 terres humides qui étaient présentes sur le territoire.

5.1.2 Population

En 2012, la municipalité de Saint-Hippolyte dénombrait 8 291 habitants, soit environ 0,1 % de l'ensemble de la population québécoise, et la densité démographique était de l'ordre de 62,5 habitants par kilomètre carré. Celle-ci est plus élevée autour des nombreux lacs sur le territoire, où les terrains y sont plus étroits. À la population permanente s'ajoutent 12 000 villégiateurs en saison estivale. En 2009, il y avait 4 568 logements, dont 90 % étaient des maisons individuelles.

En 2006, 29 % de la population faisait partie du groupe d'âge 40-54 ans et l'âge médian était de 43,2 ans, légèrement au-dessus de celui du Québec qui était de 41 ans pour la même période. La municipalité de Saint-Hippolyte se distingue par la proportion plutôt basse de la tranche d'âge 20-34 ans, alors que 14,6 % de sa population en fait partie comparativement à 19 % pour la province. Toujours en 2006, la population de la MRC comptait 3 115 ménages, dont 995 avec un ou plusieurs enfants. La langue maternelle de 93 % de la population est le français, le pourcentage restant étant constitué au deux tiers d'anglophones, et la balance de bilingues (français-anglais) et d'allophones. Sur la population totale de 15 ans et plus, 23,4 % ne possédaient ni certificat, ni diplôme ni grade.

5.1.3 Activité économique

Bien que le territoire de Saint-Hippolyte soit surtout boisé et rural, on y retrouve peu d'activités de coupes forestières. En effet, depuis 2007, seulement 6 certificats d'autorisation de coupe forestière ont été émis. En 2009, on retrouvait 35 commerces sur le territoire de la municipalité. L'apport récréotouristique est

important dans la région; la population de villégiateurs (surtout en provenance de Montréal) fait plus que doubler la population durant l'été.

Selon les données de Statistique Canada datant de 2006, le taux de chômage à la municipalité de Saint-Hippolyte était de 6,4 %, légèrement sous la moyenne québécoise qui était de 7 % à la même période. Le revenu médian des personnes âgées de 15 ans et plus s'établissait à 27 648 \$, au-dessus de celui de la province qui était de 24 430 \$. La différence des salaires médians entre les deux sexes est assez marquante avec 31 191 \$ pour les hommes et 22 265 \$ pour les femmes.

5.2 Secteurs d'étude

5.2.1 Eau

Eau potable

Au niveau provincial, selon le MDDEFP: « Environ 80 % de la population s'alimente à partir des eaux de surface tandis que les eaux souterraines répondent aux besoins de quelque 1,5 million de personnes, dont la moitié s'approvisionne à l'aide de puits individuels » (MDDEFP, 2002a). Si l'on se concentre plus spécifiquement au niveau de la région des Laurentides, la source d'eau de surface majeure (environ 70 %) visant la production d'eau potable, vient directement des lacs (MDDEFP, 2008). De plus, selon la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la province possède un niveau de consommation d'eau potable anormalement élevé. En effet, la consommation moyenne québécoise est de 35 % supérieure à la moyenne canadienne. Cette surconsommation, en plus des habitudes de vie des Québécois, est due en partie aux fuites dans les réseaux d'aqueduc. Aussi, le Québec s'est donné pour objectif de réduire de 20 % la consommation moyenne par personne et de réduire les fuites à au plus 20 % du volume total d'eau produite (Gouvernement du Québec, 2011).

Au niveau local, la municipalité de Saint-Hippolyte possède un système d'aqueduc public, mais celui-ci est limité au noyau villageois qui dessert 134 résidences (soit 2,6 % de la totalité des résidences) ainsi que l'École des Hauteurs qui compte environ 350 élèves. Selon les données de 2011 de la Municipalité, la consommation d'eau annuelle était de 23 203 mètres cubes, soit environ 303 litres par jour et par personne i si on fait une évaluation sommaire pour les seules résidences branchées sur le réseau d'aqueduc public, ce qui est moins élevé que la consommation journalière d'un québécois qui est de 424 litres (CAA Québec; 2013). Néanmoins, cette donnée est partielle et mériterait d'être confirmée suite à une étude plus détaillée. L'eau potable du réseau d'aqueduc public est puisée dans trois puits artésiens. Malgré le manque de données disponibles, la Municipalité a arrimé ses efforts à la Stratégie et a mis en place une réglementation locale. Celle-ci vise à fixer des normes d'utilisation de l'eau potable distribuée par le réseau d'aqueduc municipal. Par exemple, certaines interdictions d'utilisation d'eau s'appliquent, notamment en cas de sécheresse. Aussi, l'utilisation de l'eau pour certaines activités est limitée (interdiction de remplir les piscines, de nettoyer les trottoirs et patios, etc.).

Il existerait néanmoins quelques réseaux d'aqueducs privés. Également, selon les données internes de la Municipalité, environ 5 150 résidences s'alimentent directement à même l'eau de surface des lacs. De plus, la popularité de la villégiature pourrait entraîner une croissance de la demande en eau potable sur le territoire de la municipalité, notamment par la transformation des chalets en résidences permanentes et la croissance de l'occupation autour des plans d'eau.

¹ Consommation moyenne d'eau potable = ((Consommation annuelle totale en litres) / 365 jours) / (2,6 % * Population 2011)

La Municipalité possède peu d'information relative aux impacts des forages de puits ainsi que les différentes sources d'alimentation en eau potable des habitants de la municipalité.

Enjeux clés:

- Développer la connaissance des zones aquifères et des lieux de recharge de la nappe phréatique;
- Développer la connaissance en matière de consommation d'eau potable et de croissance de la demande en eau due au développement résidentiel de Saint-Hippolyte.

Eau de surface

Eutrophisation et Algues bleues

Saint-Hippolyte se caractérise principalement par le nombre de lacs présents sur son territoire et la croissance constante des villégiatures sur les rives des plans d'eau. Cette croissance peut avoir plusieurs effets notables sur les lacs, si des actions de prévention et de protection ne sont pas mises en place. En effet, de nombreux lacs subissent des phénomènes d'eutrophisation accélérée (ou autrement dit, de vieillissement prématuré) d'origine anthropique, dus à de fortes concentrations de nutriments. L'eutrophisation des lacs participe notamment à la prolifération des cyanobactéries, communément appelées « algues bleues » ou « algues bleuvert », provoquant plusieurs effets sanitaires néfastes, tels que des irritations de la peau, du nez, de la gorge ou des yeux.

Plusieurs études ont été menées entre 2001 et 2007, afin de mesurer la qualité de l'eau de 14 lacs de la municipalité. Selon le rapport Carignan (2008) :

« La majorité des lacs de Saint-Hippolyte sont oligotrophes² et montrent de faibles concentrations en nutriments et en phytoplancton. Cependant, certains affichent des conditions mésotrophes ³ principalement dues à des causes naturelles (à l'Ours, du Pin Rouge), mais parfois attribuables au degré d'occupation humaine de leurs bassins versants et à des pratiques d'aménagement qui ne sont pas suffisamment respectueux de la qualité des eaux de surface (Bleu, Maillé, Écho et Connelly). Cependant, le processus d'eutrophisation de ces lacs est lent puisqu'il est impossible de le mettre en évidence sur la base de quelques années d'observation seulement. Ces lacs devraient pourtant recevoir une attention prioritaire des autorités. Dans certains cas (lacs Bleu, Connelly) la disponibilité accrue du phosphore semble avoir causé une augmentation de l'importance des cyanobactéries et la formation de fleurs d'eau près du rivage. »

Suite à l'étude de Carginan (2008), des plans directeurs ont été produits par le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides pour les lacs de l'Achigan (2012), Bleu (2011), en Cœur (2012) et Morency (2012). Ces plans révèlent que le lac de l'Achigan est en statut trophique oligotrophe ou oligomésotrophe ⁴, mais qu'aucun échantillonnage de cyanobactérie n'a été entrepris depuis 2007. Concernant le lac Bleu, il serait également en statut tropique oligomésotrophe et présenterait certains signes d'eutrophisation. Selon les recommandations, un travail important concernant l'amélioration des bandes riveraines, de l'efficacité des installations septiques et de la navigation serait à faire, afin de diminuer la quantité de phosphore et prévenir l'apparition des algues bleues. Le lac Morency est quant à lui classé comme ayant un statut oligotrophe et l'apport de phosphore serait principalement relié à des sources humaines (53 %) et notamment à des installations septiques déficientes. Enfin, en ce qui concerne le lac en Cœur, le plan directeur révèle que le lac est classé comme ayant un statut

² Un milieu oligotrophe, souvent une masse d'eau, est pauvre en nutriments.

³ Un milieu mésotrophe est moyennement riche en nutriments.

⁴ Un milieu oligomésotrophe est faiblement à moyennement chargé en éléments nutritifs.

mésotrophe et présenterait certains signes d'enrichissement du phosphore. Ainsi, plusieurs mesures devraient être mises en place afin de limiter les apports nutritifs issus des activités humaines.

Tableau 2 : État trophique de plusieurs lacs de Saint-Hippolyte

Nom	Statut	Source
Lac de L'Achigan	Oligotrophe/Oligo- mésotrophe	St-Germain (2012)
Lac Bleu	Oligo-mésotrophe	Carignan (2008)
Lac Connelly	Mésotrophe	Carignan (2008)
Lac Cornu	N/A	Carignan (2008)
Lac Croche	N/A	Carignan (2008)
Lac Écho	Mésotrophe	Carignan (2008)
Lac en Cœur	Mésotrophe	Vigéant (2012)
Lac Fournelle	N/A	Carignan (2008)
Lac Maillé	Mésotrophe	St-Germain (2012)
Lac Montaubois	N/A	Carignan (2008)
Lac Morency	Oligotrophe	St-Germain (2012)
Lac à l'Ours	Mésotrophe	Carignan (2008)
Lac du Pin Rouge	Mésotrophe	Carignan (2008)
Lac Tracy	N/A	Carignan (2008)

Afin de répondre aux enjeux concernant les lacs présents sur le territoire de Saint-Hippolyte, de nombreuses actions ont été mises en place par la Municipalité, mais aussi à travers l'action des associations des lacs et du CRE Laurentides.

La Municipalité applique, d'une part, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du Québec et, d'autre part, renforce sa réglementation locale afin de prévenir les risques liés aux phénomènes d'eutrophisation et d'anthropisation ⁵ des lacs. On peut citer, à titre d'exemple, le règlement 905-03, interdisant l'épandage de tout fertilisant et de tout pesticide sur l'ensemble du territoire municipal, le programme d'inspection et de vidange des fosses septiques (voir section 4.2.3), les efforts de renaturalisation et de connaissance du milieu humide entrepris par la Municipalité ou encore, les restrictions en matière de navigation, déjà en application sur le territoire, tels que la mise sur pied d'une station de lavage de bateaux au lac de l'Achigan. Enfin, la Municipalité veille à rendre accessibles certaines de ses rives aux citoyens, notamment au niveau du lac de l'Achigan qui fait 70 mètres de long.

De plus, la Municipalité travaille de pair avec le CRE Laurentides, à travers l'initiative Bleu Laurentides, afin de susciter des changements de comportement significatifs chez les usagers des lacs et d'adopter de nouvelles pratiques d'aménagement des territoires lacustres (i.e. aux abords des plans d'eau). Ainsi, depuis 2008, la Municipalité fait appel aux services de Bleu Laurentides et se dote d'un plan d'action annuel. Grâce à cette initiative, la Municipalité est en mesure de stimuler la création d'associations des lacs, d'augmenter la connaissance de la situation des lacs, de sensibiliser les riverains et de faciliter la mise en place d'actions de prévention et de protection.

20

⁵ Anthropisation : Action de l'homme amenant une transformation du milieu naturel. Dans le cas qui nous intéresse, ce sont surtout les conséquences issues du développement immobilier qui sont en cause.

Coliformes fécaux

Les coliformes fécaux sont des bactéries vivant naturellement dans l'intestin des animaux à sang chaud, soit les oiseaux et les mammifères. Leur présence dans un plan d'eau indique une contamination par les matières fécales et les microbes qui leur sont associés.

Des échantillons ont été prélevés en 2009 à des fins d'analyse de coliformes fécaux. Selon l'étude, 117 échantillons ont été recueillis sur 32 lacs de la municipalité. 19 échantillons pour 8 lacs ont révélé un indice de qualité de l'eau de baignade médiocre ou mauvaise.

Enjeux clés:

- Contrer la pollution des eaux de surface, issues des eaux de ruissellement, des eaux usées et des activités humaines pratiquées dans les bassins versants et sur les plans d'eau;
- Limiter les apports en nutriments et la dégradation du milieu riverain naturel et du littoral;
- Appliquer le règlement sur les milieux humides et le renforcer si nécessaire;
- Sensibiliser et communiquer auprès de la population les enjeux associés à l'eutrophisation des lacs:
- Inciter les villégiateurs à mieux communiquer entre eux afin d'agir de manière proactive en matière de protection des lacs (création d'association de lacs, par exemple).

Eaux usées domestiques

Le territoire de Saint-Hippolyte ne possède pas de système d'égout municipal. Par conséquent, les résidences sont pourvues de systèmes autonomes d'évacuation et de traitement des eaux usées. Les installations septiques peuvent avoir plusieurs conséquences dommageables sur l'environnement, par exemple si elles ne sont pas vidangées régulièrement, soit au moins tous les deux ans en ce qui concerne les résidences permanentes, tel qu'exigé par la loi provinciale, c. Q-2, r. 22. Aussi, le déversement des eaux usées contribue à « nourrir » les lacs en nutriments et à accélérer le phénomène de vieillissement des lacs (eutrophisation) contribuant à la prolifération des cyanobactéries.

Ainsi, en 2008, il y avait 4 780 installations sanitaires sur le territoire de la municipalité. De ce nombre, 1 605 sont des puisards ou des installations sanitaires pour lesquels la Municipalité ne possède aucune information, ce qui représente 34 % des installations septiques. Ces informations sont tirées des permis municipaux et des déclarations des propriétaires.

Depuis 2007, la Municipalité valide ces informations par un programme d'inspection des installations sanitaires et également par le programme de vidange des fosses septiques depuis 2009. Les campagnes d'inspection réalisées de 2007 à 2012 ont permis de vérifier 3 391 installations sur le territoire, avec une moyenne annuelle de 565 inspections et de 85 infractions (Paquette, 2012). Durant ces années, les infractions ont varié entre 8 % et 15 %. On observe néanmoins une hausse des infractions pour 2009 et 2010, avec un taux respectif de 28,7 % et 27,6 %.

Grâce au programme d'inspections instauré en 2009, les fosses septiques et puisards sont inspectés tous les deux ans, et les fosses scellées tous les ans. Depuis 2011, cette fréquence d'inspection s'applique à la fois aux résidences permanentes et saisonnières. Ainsi, entre 2009 et 2012, 1 766 installations sanitaires ont pu être inspectées. Néanmoins, près de 1 339 installations doivent encore faire l'objet d'inspections (Paquette, 2013a).

Avec le développement constant des villégiatures sur le territoire de la municipalité de Saint-Hippolyte, la gestion des eaux usées pose de nouveaux défis, qu'il faut prendre en compte afin de limiter les impacts du développement sur l'environnement.

Enjeux Clés:

- Contrôler l'augmentation potentielle de la pollution des eaux de surface, notamment due aux activités humaines pratiquées autour des plans et au déversement d'eaux usées;
- Informer les villégiateurs sur les causes et les enjeux concernant l'eutrophisation et les algues bleues;
- Limiter l'apport de nutriments exportés vers les plans d'eau.

Barrages

Barrages anthropiques

De manière générale, la présence de barrages sur un territoire donné peut avoir plusieurs impacts environnementaux notables (Prowse, T. D., F. J. Wrona et G. Power, 2004). D'une part, le changement d'un milieu lotique (eau courante) à un milieu lentique (eau stagnante) peut provoquer des changements de débit à court et à long terme, ce qui peut avoir plusieurs effets sur le plan hydrologique, biogéochimique et écologique : perturbation de la migration de certaines espèces fauniques, apparition d'espèce exotiques, etc.. D'autre part, la présence de barrages peut influer sur le régime de sédimentation et impacter le processus d'érosion et de déposition en aval. Selon la Loi sur la qualité de l'environnement (MDDEFP, 2011a) le suivi environnemental est effectué par l'initiateur du projet et doit permettre de vérifier sur le terrain la justesse de l'évaluation de certains impacts et des mesures d'atténuation ou de compensation.

Selon le Centre d'expertise hydrique du Québec, il y aurait 30 barrages sur le territoire de Saint-Hippolyte qui contrôlent le niveau d'eau à des fins récréatives et de villégiature et un barrage pour une prise d'eau (CEHQ, 2013). Ces barrages sont principalement situés sur de petits affluents et datent pour la majorité des années 1950 et 1960. Certains lacs possèdent des barrages, comme le lac Maillé, Bleu, Bertrand et le lac des Sources ainsi que la rivière Abercrombie et la rivière de l'Achigan.

D'après la Municipalité de Saint-Hippolyte, aucun dommage n'a été relevé depuis au moins une dizaine d'années et aucun nouveau barrage n'a été construit au cours de cette période. Ainsi, aucune conclusion ne peut être tirée de l'impact des barrages présents sur le territoire de Saint-Hippolyte.

Barrages de castors

Plusieurs barrages de castors seraient présents sur le territoire de Saint-Hippolyte. D'après les informations internes à la Municipalité, deux barrages de castors ont cédé au cours des cinq dernières années. Il est probable que l'un des barrages qui a cédé ait participé à la prolifération des cyanobactéries dans le lac Bleu, alors que l'autre aurait inondé et endommagé quelques propriétés au lac des Chutes. Mis à part ces deux incidents, aucun suivi des sites potentiels de barrages de castors n'est effectué sur le territoire.

Ainsi, la présence de barrages de castors sur le territoire de Saint-Hippolyte est à l'origine d'enjeux de cohabitation entre les humains et les castors et peut poser certains risques liés à la sécurité publique et à la protection des lacs.

Enjeux clés :

- Assurer un suivi des impacts environnementaux potentiels liés aux barrages présents sur le territoire de Saint-Hippolyte;
- Favoriser la bonne cohabitation avec les castors.

5.2.2 Gestion des matières résiduelles

Secteurs résidentiel et ICI (institutionnel, commercial et industriel)

La Municipalité de Saint-Hippolyte arrime ses objectifs de gestion des matières résiduelles avec ceux du gouvernement provincial. Ainsi, si l'on compare les résultats du bilan de gestion des matières résiduelles 2012 de la municipalité avec ceux des objectifs du Québec, on remarque que les habitants ont une production de déchets éliminés de 435,41 kg/habitant, permettant à Saint-Hippolyte d'atteindre l'objectif provincial d'un maximum de 700 kg par habitant. Néanmoins, seulement 55 % des matières recyclables, 10 % des matières organiques putrescibles et 37 % des résidus domestiques dangereux ont été récupérés (Paquette, 2013b). Ces chiffres sont largement inférieurs aux objectifs provinciaux qui sont respectivement de 70 %, 60 % et 75 % (MDDEFP, 2011b; Recyc-Québec, 2012).

Afin d'améliorer la performance de gestion des matières résiduelles, plusieurs actions sont déjà en place. D'une part, un système de gestion interne permet de suivre l'atteinte des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Aussi, en plus de la collecte sélective, la Municipalité récupère les gros rebuts, les feuilles et branches et certains déchets non conventionnels (pneus, bois, fer...) deux fois par an. Des actions de sensibilisation sont mises en place pour inciter la population au concept des 3R-V (réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation) et les informer sur le compostage. Enfin, depuis 2012, un programme de subvention à l'achat de couches réutilisables est proposé aux citoyens, afin de réduire la quantité de déchets enfouis.

Enjeux clés:

- Augmenter le taux de matières résiduelles récupérées et atteindre les objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- Augmenter les performances liées aux matières organiques.

Gestion de l'écocentre

Un écocentre est à disposition des citoyens de Saint-Hippolyte et est géré par la MRC de la Rivière-du-Nord. Ouvert durant la période estivale (du 1^{er} mai au 3 novembre), l'écocentre permet de se départir de plusieurs déchets recyclables ou valorisables et accepte entre autres les électroménagers, les pneus, le matériel électronique, les piles, ainsi que les peintures, huiles et solvants.

En 2012, l'écocentre de Saint-Hippolyte a reçu 6 408 visites et 17,2 tonnes de déchets, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente de 47,5 % des visites et de 11,2 % du tonnage reçu.

Enjeux clés:

• Faciliter la disposition de résidus domestiques dangereux en hiver, lorsque l'écocentre n'est pas en opération.

Changements climatiques

Il est dorénavant entendu que l'activité humaine, par l'utilisation accrue des combustibles fossiles, l'utilisation des terres et le déboisement, entre autres choses, vient troubler l'équilibre du climat. Les émissions de GES sont en constante augmentation, les concentrations atmosphériques de CO₂ ont atteint 379 ppm en 2005, alors que le taux d'équilibre du cycle du carbone se situe plutôt à 280 ppm, taux de l'époque préindustrielle. À l'échelle mondiale, les émissions de GES attribuables aux activités humaines ont augmenté d'environ 70 % entre 1970 et 2004 (GIEC, 2007).

À l'échelle provinciale, dans le cadre de son plan d'action sur les changements climatiques (PACC) 2013-2020, le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sous le niveau de 1990. Or, les municipalités ont un rôle important à jouer afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial. On considère même que les organismes municipaux auraient possibilité d'agir sur 50 % des émissions provinciales

Saint-Hippolyte a débuté la comptabilisation de ses émissions de GES pour l'année 2009 dans les secteurs des bâtiments municipaux et des véhicules appartenant à la Municipalité. Ces deux secteurs auraient respectivement émis 43 tonnes et 171 tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂éq) lors de cette année, par la consommation de mazout et d'hydroélectricité, ainsi que d'essence et de diesel (Écogeste, 2010; Écogeste, 2010b). La Municipalité étudie toutefois l'option de se doter d'un inventaire plus complet qui fera le bilan des émissions de GES sur son territoire. Cet inventaire servira de document de référence afin de mieux cibler les actions à entreprendre en vue de réduire les émissions de la municipalité. Ces émissions proviennent notamment de l'enfouissement des matières résiduelles, du traitement des eaux usées et du transport routier (l'ensemble des véhicules immatriculés sur le territoire).

Enjeux clés

- Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité afin de les réduire;
- Développer la connaissance des enjeux des changements climatiques;
- Sensibiliser et informer les citoyens face aux enjeux des changements climatiques.

Transport collectif et actif

Selon les données du ministère des Transports, 7 000 véhicules ont circulé en moyenne par jour sur le chemin des Hauteurs au niveau du chemin du lac Léonard pour l'année 2008, 6 200 à la hauteur de la rue de la Montagne en 2007 et 6 700 au niveau du lac Maillé en 2008. Afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de réduire la pollution et les émissions de GES liées au transport routier, un système de transport collectif est offert depuis quelques années aux Hippolytois et Hippolytoises. Pour l'année 2009, environ 1 030 passagers ont utilisé ce transport en commun de façon récurrente, cela réparti sur 942 voyages de navette. Enfin, la piste cyclable du P'tit train du Nord, qui relie Saint-Jérôme à Mont-Laurier sur 230 km de piste permettant de découvrir les nombreux attraits de la région, passe à proximité de Saint-Hippolyte. Une amélioration des tronçons de pistes cyclables au sein du territoire de la municipalité permettrait aux citoyens de rejoindre plus aisément la piste régionale et ainsi, d'augmenter les transports actifs.

Enjeux clés

- Bonifier l'offre de transport en commun;
- Améliorer le réseau de pistes cyclables.

Qualité de l'air

La Municipalité agit en faveur de la protection de la qualité de l'air à travers plusieurs réglementations et actions à visée locale.

Feux de plein air et poêles à bois

Les feux de pleins de plein air et l'utilisation de poêles à bois représentent des sources de contaminants dans l'atmosphère. En effet, ils sont des sources non négligeables de monoxyde de carbone (CO), de composés organiques volatils (COV), de particules fines (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2) (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'experiment (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PM_2), d'experiment (PM_2), d'oxydes d'azote (PM_2), d'oxyd

À Saint-Hippolyte, les feux en plein air sont réglementés et requièrent l'obtention d'un permis. De plus, seules les matières végétales (feuilles, herbes sèches, bois, etc.) peuvent être brûlées. Néanmoins, en ce qui concerne la gestion des poêles à bois, aucune réglementation ou action ne semble avoir été mise en place par la Municipalité de Saint-Hippolyte. Aucune information n'est par ailleurs disponible concernant le nombre de poêles à bois utilisés sur le territoire.

Reverdissement

En plus de capter le CO₂, les arbres purifient l'air et absorbent plusieurs contaminants de l'atmosphère grâce à leurs stomates. À titre d'exemple, les érables captent du cadmium, du chrome, du nickel, du plomb, de l'ozone et de la poussière). Ainsi, à travers les actions de plantation, la Municipalité de Saint-Hippolyte contribue à améliorer la qualité de l'air ainsi que la qualité de vie des citoyens.

Selon la Municipalité, plusieurs projet de reverdissement ont été entrepris sur le territoire, notamment en 2012 où 170 m² de terrain municipal on été reverdis aux abords du lac Morency. La Municipalité met également en place plusieurs actions visant à conserver le couvert forestier dans les nouveaux projets de développement et à distribuer des arbres lors d'événements spécifiques. En 2012, 150 pousses d'arbre ont été distribuées lors de la journée de l'environnement, ce qui représente un potentiel de captation du carbone équivalent à 25,5 tonnes sur l'ensemble de leur durée de vie.

Enjeux clés

- Sensibiliser la population sur la pollution atmosphérique issue des poêles à bois;
- Sensibiliser et informer les citoyens face à la qualité de l'air;
- Favoriser le reverdissement sur le territoire de la municipalité.

5.2.4 Aménagement du territoire

Le territoire de Saint-Hippolyte se caractérise principalement par sa ruralité et sa proximité avec un environnement riche et varié. L'accessibilité au milieu naturel fait à ce propos partie des priorités du plan d'urbanisme de Saint-Hippolyte, aux côtés de la nécessité de maintenir la complémentarité entre les services urbains offerts et les richesses naturelles présentes. Selon les données municipales, les zones « non urbanisées » représentent près de 42 % du total du territoire, tel que détaillé dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Espaces verts couvrant le territoire de Saint-Hippolyte

Zone	Superficie (km²)	Pourcentage du territoire (%)
Agricole	0,44	0,37
Parcs – Espaces verts	0,21	0,18
Lacs	12,29	10
Zone de conservation	27,40	23
Terres publiques	7,69	6,4
Milieux humides	2,05	1,71
Total	50,08	41,72

Flore et Faune

Le milieu naturel hippolytois est composé de plusieurs territoires et réserves de grande valeur écologique, où vivent de nombreuses espèces florales et fauniques. Entre autres, des orignaux sont présents sur la moitié du territoire de la municipalité. De plus, le territoire est l'hôte de trois habitats fauniques où les activités humaines y sont restreintes par le *Règlement sur les habitats fauniques*: une aire de confinement du cerf de Virginie au sud-ouest du territoire et deux héronnières, l'une au nord du lac de l'Achigan et l'autre au sud du lac Gordon. On retrouve également une chênaie rouge à érable à sucre – un écosystème forestier exceptionnel – près du lac de l'Achigan, d'une superficie de 0,53 km² sur terrain public et 0,63 km² sur terrain privé.

Selon les données 2013 du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ 2013, CDPNQ 2013b), plusieurs espèces floristiques et fauniques sont classées comme étant susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, c'est-à-dire que l'information disponible suggère qu'elles sont à risque et qu'elles requièrent une attention particulière. Le tableau suivant regroupe l'ensemble des espèces qui ont été identifiées comme telles, sur un rayon de 8 km autour du centre de la municipalité de Saint-Hippolyte.

Tableau 4 : Espèces floristiques et fauniques « menacées ou vulnérables » sur le territoire de Saint-Hippolyte

Espèces floristiques		Espèces fauniques		
Nom latin	Nom français	Nom latin	Nom français	
Arethusa bulbosa	Aréthuse bulbeuse	Glaucomys Volans	Petit polatouche	
Boechera retrofracta	Arabette à fruits réfléchis	Lithobates palustris	Grenouille des marais	
Dryopteris clintoniana	Dryoptère de Clinton			
Eleocharis robbinsii	Éléocharide de Robbins			
Eleocharis robbinsii	Éléocharide de Robbins			
Frullania selwyniana	Frullanie de Selwyn			
Hypericum ascyron	Millepertuis à grandes fleurs			
Platanthera macrophylla	Platanthère à grandes feuilles			
Sparganium androcladum	Rubanier branchu			
Spiranthes casei var. casei	Spiranthe de Case			
Utricularia gibba	Utriculaire à bosse			
Utricularia gibba	Utriculaire à bosse			
Utricularia resupinata	Utriculaire à fleur inversée			
Woodwardia virginica Woodwardie de Virginie				

De plus, en 2009 le MDDEFP a mis en place un plan de conservation pour la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides. Cette réserve est située sur les territoires de la ville de Sainte-Adèle (MRC des Pays-d'en-Haut), de la municipalité de Chertsey (MRC de Matawinie) et de la municipalité de Saint-Hippolyte. Selon le plan de conservation, ce territoire comporte 15 petits lacs, 10 milieux humides et près de 50 km de ruisseaux. La réserve biologique projetée est un habitat pour de nombreuses espèces végétales (bouleau blanc, érable rouge, érable à sucre, peuplier à grandes dents, bouleau jaune, sapin baumier, épinette noire et blanche, thuya occidental) et fauniques (plus de 85 espèces d'oiseaux, orignal, ours noir, cerf de Virginie, renard roux, coyote, raton laveur, porc-épic et plusieurs autres espèces de rongeurs). Au niveau des espèces aquatiques, on y trouve des ombles de fontaines, meuniers noirs, crapets arlequins et des espèces de Cyrpinidés.

Enfin, en 2003, un groupe de citoyens de la région de Prévost, Piedmont et Saint-Hippolyte a mis sur pied le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF), qui vise à protéger l'intégrité écologique du massif des escarpements, qui couvre une superficie de 16 km². L'objectif de ce projet est d'acquérir les terres en vue de leur conservation. En 2010, le CRPF a pu acquérir environ 8 hectares de terrain sur le territoire de Saint-Hippolyte. De plus, le CRPF a aménagé deux sentiers écologiques sur les lots municipaux afin de mettre en valeur les sites naturels. Selon le regroupement, des observations fauniques sur le massif ont permis de confirmer la présence des espèces suivantes : ours noir, coyote, castor, écureuil noir, porc-épic, raton laveur, chevreuil, loutre, pékan, vison et orignal. Le dénombrement d'oiseaux de proie réalisé par le Centre de réhabilitation de la faune aviaire des Laurentides à l'escarpement de Prévost et de Piedmont a enregistré la présence de 22 espèces différentes de rapaces (Bourque, C., J. Lavoie, M. Murray, 2008). Cette diversité est observable surtout en période de migration

printanière. Il est fort probable que les escarpements situés à Saint-Hippolyte soient également utilisés par les oiseaux de proie puisqu'ils présentent le même profil géomorphologique.

Face aux enjeux actuels de développement, la protection et la préservation de la faune et de la flore locales sont sans nul doute l'une des grandes priorités des acteurs locaux, au vu de leur qualité exceptionnelle et de leur richesse.

Enjeux clés:

- Se doter d'outils ou de systèmes permettant d'évaluer la capacité de support des écosystèmes face à l'activité humaine;
- Cohabiter avec les espèces fauniques sans nuire à leur sécurité ni à celle des humains.

Milieux humides

Un milieu humide est un lieu généralement inondé ou saturé d'eau, ayant une influence sur la nature du sol et la composition végétale. Ainsi, il existe plusieurs types de milieux humides : les étangs, les marais, les marécages et les tourbières, qui possèdent de nombreuses vertus. Les milieux humides jouent un rôle d'éponge, permettant de limiter les risques d'inondation et de sécheresse, et assurent un débit régulier dans les cours d'eau. De plus, ils agissent comme des filtres naturels et limitent les effets négatifs des apports trop élevés en nutriments. En préservant les milieux humides, on évite ainsi le recours à des solutions de dépollution alternatives. Enfin, les milieux humides sont un lieu d'une grande richesse faunique. Selon, le *Diagnostic du Bassin Versant de la rivière du Nord* (Abrinord, 2008b), le milieu humide de la MRC de La Rivière-du-Nord représente 6% du territoire et accueille plusieurs espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.

Une étude datant de 1994 répertoriait les milieux humides présents sur le territoire de Saint-Hippolyte. Cette étude comptabilisait alors 182 terres humides, qui couvraient 2 % du territoire municipal. D'autre part, les impacts des activités humaines y étaient faibles puisque ces milieux humides se situaient à 77,5 % sur des terres qui n'étaient pas exploitées. Néanmoins, une étude à jour et prenant en compte les impacts du développement résidentiel serait nécessaire. D'après l'étude d'Abrinord (2008b), sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord :

« La pression effectuée par le développement résidentiel augmente rapidement et se concentre de plus en plus vers les milieux fragiles. En effet, la plupart des terrains appropriés à la construction sont déjà construits, et maintenant, les milieux humides et riverains restants sont fortement convoités. » Jusqu'à aujourd'hui, aucun inventaire des milieux humides n'est tenu par la direction régionale du MDDEFP.

Malgré le manque de connaissance sur les milieux humides, la Municipalité veille au respect de la réglementation provinciale et interdit tout aménagement, construction, ou travaux à moins de 15 mètres d'un milieu humide (Article 13.3 du Règlement de zonage no 863-01). Ainsi, en vertu de l'article 22 de la LQE (Loi sur la qualité de l'environnement), le ministre du MDDEFP peut demander au propriétaire d'un terrain de mettre en place des mesures visant la restauration, la création, la protection ou la valorisation écologique d'un milieu humide, hydrique ou terrestre.

Enjeux clés :

- Appliquer le règlement sur les milieux humides et avoir de meilleurs outils visant à le faire respecter;
- Développer la connaissance et sensibiliser les citoyens aux bienfaits des milieux humides.

Foresterie

Au Québec, la moitié du territoire est couverte de forêts, ce qui représente environ 761 100 km², et seulement 0,9 % de la superficie forestière productive est récolté. Le taux de régénération est en moyenne de 20 % depuis les années 70. Selon le Bureau du forestier en chef (2010), de 1999 à 2005, 94 % des superficies où il y a eu des récoltes et qui ont été reboisées ont fait l'objet d'un suivi. Il est apparu que la régénération ne s'effectuait pas toujours à sa pleine mesure suite à une récolte ou un incendie. Depuis 2010, le Québec s'est doté de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), qui amène des changements importants dans la gestion de nos forêts et présente des exigences relatives à l'aménagement durable des forêts, telles que les obligations de reddition de compte. Ainsi, les citoyens et Municipalités auront accès en 2019 au premier bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts (Bureau du forestier en chef, 2010).

Au niveau de Saint-Hippolyte, on observe peu d'activités de coupes forestières sur le territoire. En effet, depuis 2012, seulement 6 certificats d'autorisation ont été émis pour la réalisation de coupes forestières. Les autres activités sylvicoles réalisées sur le territoire sont des coupes de jardinage effectuées dans le but de permettre une meilleure croissance du peuplement où la récolte de la matière ligneuse est limitée à 35 %. La Municipalité ne possède pas de données permettant de mesurer la superficie de forêt exploitée ou non; néanmoins, la superficie de terrain non aménagé de Saint-Hippolyte est de 68 km², soit 51,5 % du territoire.

Afin de se prémunir contre les risques de mauvaise gestion du couvert forestier, la Municipalité de Saint-Hippolyte exige le dépôt d'un plan d'aménagement forestier et des prescriptions sylvicoles signés par un ingénieur forestier membre de l'ordre professionnel, pour toute demande de permis d'exploitation. De même, l'ingénieur doit, à la fin des travaux, inspecter les lieux et produire un rapport d'exécution, lequel est également déposé à la Municipalité.

Enjeux clés :

- Favoriser l'encadrement des activités sylvicoles;
- Limiter les risques de déboisement.

Nuisances

Les nuisances, telle la pollution par le bruit et les odeurs peut causer des désagréments aux citoyens, ternir la qualité de vie locale et représenter un coût non négligeable pour la collectivité. En effet, si l'on prend l'exemple de l'herbe à poux, les coûts de santé indirectement liés aux allergies s'élèveraient à plus de 1,5 million de dollars par an pour la province du Québec (Tardiff, 2008). Ainsi, la lutte contre les nuisances n'est pas seulement un objectif qui vise à améliorer la qualité de l'environnement, mais touche également à des guestions de santé et à des coûts collectifs.

Depuis 2009, 30 plaintes ont été déposées pour des raisons de bruit, d'odeur ou encore de malpropreté sur le territoire de la municipalité de Saint-Hippolyte. Ces plaintes sont un indicateur utile pour connaître la forme et la récurrence des nuisances les plus importantes aux yeux des citoyens. Néanmoins, cela ne révèle que partiellement l'ampleur de cet enjeu.

Nuisances – Plantes envahissantes

Plusieurs cas d'espèces envahissantes sont connus sur le territoire de la municipalité de Saint-Hippolyte; la présence de myriophylles, de moules zébrées, de cercaires et d'autres espèces exotiques a été documentée pour les lacs de l'Achigan, Connelly et Écho. Ces espèces invasives peuvent causer des dommages à la flore, à la faune ou aux embarcations ainsi que d'être désagréables ou potentiellement nocives pour les baigneurs (Environnement Canada, 2011). Compte tenu de ce contexte, la Municipalité de Saint-Hippolyte a réglementé le lavage des bateaux pour le lac de l'Achigan afin de limiter la prolifération de ces espèces exotiques. En plus de ces espèces florales aquatiques, la Municipalité a noté la présence de *Potamogeton amplifolius* (potamots à larges feuilles) qui prolifèrent dans les lacs Écho, Maillée et Gordon ainsi que des *Phragmites australis* (Roseau commun) dans les fossés et milieux humides aux abords de la route 333. À travers ses actions visant à diminuer les apports de phosphore, la Municipalité veille par la même occasion à ralentir la prolifération de ces végétaux.

De plus, la Municipalité de Saint-Hippolyte veille à contrôler la prolifération de l'herbe à poux, de l'herbe à puce et d'autres plantes terrestres envahissantes. Aussi, les citoyens ne peuvent laisser pousser certaines mauvaises herbes sur un immeuble ni laisser pousser des broussailles ou de l'herbe à une hauteur supérieure à 60 cm.

Enjeux clés:

- Limiter la prolifération des plantes invasives et envahissantes;
- Limiter l'apport de nutriments dans les lacs.

Nuisances – Pollution lumineuse

Depuis quelques années, en raison du développement de nouveaux commerces et l'expansion de certaines entreprises, le recours aux lumières artificielles afin de mettre en valeur les bâtiments et réduire les risques de vols ont augmenté, particulièrement au niveau du pôle commercial sur le chemin des Hauteurs. Cette hausse a des conséquences gênantes pour les habitants vivant proche des sources de luminosité et peut désorienter dans certains cas la faune nocturne. À ce propos, plusieurs plaintes ont été formulées auprès du service de l'urbanisme, mais ce dernier n'a pas été en mesure d'exiger des modifications étant donné que l'éclairage respectait déjà la réglementation en vigueur.

Néanmoins, le service de l'urbanisme a bonifié le plan d'implantation et d'intégration architecturale afin que soient prévues des dispositions sur l'orientation et l'utilisation de l'éclairage qui respectent le caractère champêtre de Saint-Hippolyte.

Enjeux clés:

• Implanter des solutions d'éclairage pour en limiter les désagréments.

Nuisances - Pollution électromagnétique

L'expansion des réseaux de communication sans fil a nécessité notamment l'installation de nouvelles antennes de télécommunication sur le territoire de Saint-Hippolyte, soulevant les inquiétudes de certains citoyens face aux impacts sur la santé de telles infrastructures. Néanmoins, peu d'information est disponible à ce sujet.

Enjeux clés

Se tenir informé des risques identifiés par les recherches scientifiques.

Nuisances – Bruits

On relève une problématique au niveau de la carrière située au sud-est du territoire. Le MDDEFP a relevé plusieurs plaintes pour le bruit et la poussière issue de celle-ci. Les opérations de dynamitage et le transport des matériaux occasionnent des nuisances à ce niveau. Un comité formé de résidents et d'élus aurait été formé pour discuter de la problématique. Afin de limiter les bruits occasionnés par le passage des camions, la Municipalité signale aux conducteurs de limiter l'usage des freins moteurs (ou « freins Jacobs »).

Enjeux clés:

Réduire les nuisances liées à l'utilisation de freins moteurs.

Nuisances - Pollution visuelle et esthétique

Plusieurs éléments d'ordre subjectif liés à la pollution visuelle et esthétique ont été répertoriés, dont certains aménagements urbains au cœur du village qui ne reflèteraient pas l'âme rurale de la municipalité. Certains secteurs de la route 333 seraient jugés peu attirants, notamment à cause des impacts visuels liés à l'urbanisation et à l'artificialisation des terres. À titre d'exemple, les antennes de télécommunication, le manque de végétation, l'hétérogénéité des commerces et la présence de sites abandonnés, qui participent dans une certaine mesure à la dégradation du paysage et du caractère champêtre de la municipalité de Saint-Hippolyte. Enfin, la finition des résidences et commerces récents s'intégrerait mal au caractère rural du territoire ainsi qu'à l'aménagement paysager qui y a été privilégié. Avec la mise en place du PIIA 2012 (règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale) (Apur, 2012), la Municipalité de Saint-Hippolyte devrait être en mesure de faciliter l'atteinte de ses objectifs en matière de persévération du cachet caractérisant le territoire de Saint-Hippolyte.

Enjeux clés:

 Atténuer la pollution visuelle qui nuit à la beauté des paysages et au caractère champêtre de la municipalité.

5.2.5 Sol

Le territoire de Saint-Hippolyte se caractérise par son étendue et son caractère épars – on compte 61 habitants au km² contre 247 habitants au km² pour la MRC La Rivière-du-Nord. En 2008, 72,34 % des terrains sont vacants et la proportion de terrains occupés par le secteur résidentiel, commercial et industriel est de 18,74 %.

Sols contaminés

En théorie, tous les terrains sur lesquels se sont déroulés des activités industrielles sont susceptibles d'être contaminés par des hydrocarbures.

Selon le MDDEFP (2002c), il y a deux terrains contaminés aux hydrocarbures pétroliers connus sur le territoire. L'un de ces terrains a été réhabilité en 2001. L'inventaire des terrains contaminés fait par le MDDEFP n'est pas une liste exhaustive de tous les terrains contaminés, mais plutôt une compilation des cas qui ont été portés à l'attention du ministère; il est donc possible qu'il y en ait davantage sur le territoire.

Au vu du manque de données concernant la contamination des sols, en particulier les déversements d'hydrocarbures et la gestion des neiges usées, des études complémentaires seraient nécessaires.

Enjeux clés:

 Développer la connaissance des lieux où des terrains pourraient être potentiellement contaminés.

Érosion des sols

L'érosion désigne l'usure de la surface de la terre sous l'action du vent, de l'eau et/ou de la gravité. Il s'agit d'un processus naturel qui façonne le paysage qui nous entoure. Néanmoins, certaines activités humaines peuvent provoquer des phénomènes d'érosion.

À Saint-Hippolyte, les principaux enjeux d'érosion des sols concerneraient principalement les abords des cours d'eau, des lacs et des fossés routiers; néanmoins, nous n'avons aucune information suffisamment précise pour établir un portait global de cette problématique. De plus, le territoire de Saint-Hippolyte est très rocheux, ce qui limite la portée de cet enjeu. Néanmoins, une surveillance accrue ainsi que la tenue d'un registre permettrait à la Municipalité de proposer un portait précis de l'ensemble des sources d'érosion des sols sur son territoire.

Bien qu'il n'y ait pas d'étude formelle en amont des prises de décisions, plusieurs actions préventives ont déjà été mises en place, telles que les efforts de renaturalisation des bandes riveraines ou le recours à des plantes indigènes pour les aménagements paysager.

Enjeux clés:

Identifier les sources d'érosion et mettre en place des mesures correctives.

Carrières

L'exploitation des mines et des carrières est à l'origine de nombreux impacts environnementaux notables, tels que la pollution des nappes phréatiques, la dégradation du paysage, de la faune et de la flore ou encore le déversement de sédiments. Au-delà des impacts environnementaux, l'exploitation des carrières engendre plusieurs nuisances liées au bruit de la machinerie, aux vibrations ou encore à la production de poussière. Ainsi, l'exploitation des carrières est réglementée par les autorités provinciales et doit se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, r. 2).

Selon la Municipalité de Saint-Hippolyte, la carrière des Sables L.G. (ISO 9001-2000) est toujours en activité sur le territoire, alors que deux sablières dans le secteur du lac de l'Achigan auraient été abandonnées. À l'heure actuelle, aucune mesure favorisant la réhabilitation des sites n'a été abordée par la Municipalité. Néanmoins, celle-ci s'est impliquée au niveau des nuisances provoquées par le camionnage sur le chemin du lac Bertrand au cours des dernières années.

Enjeux clés:

- Gérer les nuisances liées au camionnage;
- S'impliquer dans la réhabilitation des sablières désaffectées.

5.2.6 Gestion interne des affaires municipales

Initiatives internes formelles

À travers la mise en place d'un système de gestion environnemental au sein de l'Administration municipale, c'est l'ensemble de l'organisation qui est en mesure de gérer au quotidien les impacts environnementaux. Saint-Hippolyte a déjà mis en place plusieurs initiatives environnementales internes de façon formelle, touchant divers services. À titre d'exemple, au niveau des travaux publics, les espaces récréatifs et terrains sportifs municipaux sont entretenus avec des produits respectueux de l'environnement, et la plantation de végétaux indigènes nécessitant peu d'entretien est privilégiée pour les aménagements paysagers.

Au niveau administratif, la Municipalité s'est également déjà dotée d'un tableau de bord annuel des différentes actions et réalisations entreprises durant l'année, afin de faciliter la conception de la politique environnementale.

Avec la mise en place de la politique environnementale, la Municipalité devrait être en mesure de se doter d'un outil de gestion formel, touchant à l'ensemble de l'organisation.

Enjeux clés :

 Améliorer le niveau de connaissance et la banque d'outils sur la gestion environnementale interne de la Municipalité.

Impact carbone des activités municipales

S'il l'on se concentre plus spécifiquement au niveau des actions visant la lutte aux changements climatiques, certaines données peuvent être utilisées afin de mesurer la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites par la municipalité. Ces données donnent aussi une idée du degré de performance carbone de la gestion interne municipale. Une étude réalisée par Écogeste pour l'année 2009 a permis d'évaluer les émissions de Saint-Hippolyte au niveau de deux secteurs, soit les bâtiments et les véhicules motorisés. Au niveau des bâtiments, la consommation de mazout a été responsable, en 2009, de l'émission de 43 tonnes de CO2éq (Écogeste, 2010). Durant cette même période, la consommation d'électricité, excluant l'éclairage public, a été de 341 850 kWh. En ce qui concerne les émissions issues de la consommation de carburant des véhicules municipaux, la Municipalité serait responsable de l'émission de 171 tonnes de CO2éq (Écogeste, 2010b). L'évaluation des émissions de ces deux secteurs n'est qu'un début et devra être approfondie pour peindre un portrait plus complet du bilan carbone de Saint-Hippolyte.

Au niveau de la consommation de papier des bureaux de la Municipalité, les employés municipaux ont utilisé chacun l'équivalent de 2,81 caisses de papier pour l'année 2009, ce qui correspond à environ 14 000 feuilles par employé. En réduisant sa consommation de papier, la Municipalité réduirait par le fait même la quantité de matières recyclables collectées et donc, la quantité de carburant consommé par les véhicules responsables de cette collecte. Suite à une quantification future plus poussée des émissions de gaz à effet de serre issue des activités municipales, Saint-Hippolyte sera en mesure de connaître plus précisément l'ensemble des impacts des activités de son administration et de mettre en place des actions adaptées à la réduction de ses émissions.

Enjeux clés:

Mesurer les émissions de gaz à effet de serre des activités de la Municipalité.

5.3 Résumé des enjeux

Le tableau suivant résume l'ensemble des enjeux qui sont identifiés suite à l'évaluation environnementale de la municipalité de Saint-Hippolyte.

Tableau 5 : Résumé des enjeux identifiés suite à l'évaluation environnementale

Secteur	Sous-secteur	Enjeux clés
Eau	Eau potable	 Développer la connaissance des zones aquifères et des lieux de recharge de la nappe phréatique; Développer la connaissance en matière de consommation d'eau potable et de la croissance de la demande en eau due au développement résidentiel de Saint-Hippolyte.
	Eau de surface	 Contrer la pollution des eaux de surface issue des eaux de ruissellement, des eaux usées et des activités humaines pratiquées dans les bassins versants et sur les plans d'eau; Limiter les apports en nutriments et la dégradation du milieu riverain naturel et du littoral; Appliquer le règlement sur les milieux humides et le renforcer si nécessaire; Sensibiliser et communiquer auprès de la population les enjeux associés à l'eutrophisation des lacs; Inciter les villégiateurs à mieux communiquer entre eux afin d'agir de manière proactive en matière de protection des lacs
	Eaux usées domestiques	 (création d'association de lacs, par exemple). Contrôler l'augmentation potentielle de la pollution des eaux de surface, notamment due aux activités humaines pratiquées autour des plans et au déversement d'eaux usées; Informer les villégiateurs sur les causes et les enjeux entourant l'eutrophisation et les algues bleues; Limiter l'apport de nutriments exportés vers les plans d'eau.
	Barrages	 Assurer un suivi des impacts environnementaux potentiels liés aux barrages présents sur le territoire de Saint-Hippolyte; Favoriser la bonne cohabitation avec les castors.
Matières résiduelles	Secteurs résidentiel et ICI	 Augmenter le taux de matières résiduelles récupérées et rencontrer les objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles; Augmenter les performances liées aux matières organiques.
	Gestion de l'écocentre	 Faciliter la disposition de résidus domestiques dangereux en hiver, lorsque l'écocentre n'est pas en opération.
Air	Changements climatiques	 Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité afin de les réduire; Développer la connaissance des enjeux des changements climatiques; Sensibiliser et informer les citoyens face aux enjeux des changements climatiques.
	Transport collectif et actif	 Bonifier l'offre de transport en commun; Améliorer le réseau de pistes cyclables.
	Qualité de l'air	 Sensibiliser la population sur la pollution atmosphérique issue des poêles à bois; Sensibiliser et informer les citoyens face à la qualité de l'air; Favoriser le reverdissement sur le territoire de la municipalité.

Aménagement du territoire	Flore et faune	 Se doter d'outils ou de systèmes permettant d'évaluer la capacité de support des écosystèmes face à l'activité humaine; Cohabiter avec les espèces fauniques sans nuire à leur sécurité ni à celle des humains.
	Milieux humides	 Appliquer le règlement sur les milieux humides et avoir de meilleurs outils visant à le faire respecter; Développer la connaissance et sensibiliser les citoyens aux bienfaits des milieux humides.
	Foresterie	Favoriser l'encadrement des activités sylvicoles;Limiter les risques de déboisement.
	Nuisances – Plantes envahissantes	 Limiter la prolifération des plantes invasives et envahissantes; Limiter l'apport de nutriments dans les lacs.
	Nuisances – Pollution Iumineuse	 Implanter des solutions d'éclairage pour en limiter les désagréments.
	Nuisances – Pollution électromagnétique	 Se tenir informé des risques identifiés par les recherches scientifiques.
	Nuisances – Bruits	Réduire les nuisances liées à l'utilisation de freins moteurs.
	Nuisances – Pollution visuelle et esthétique	 Atténuer la pollution visuelle qui nuit à la beauté des paysages et au caractère champêtre de la municipalité.
Sol	Sols contaminés	 Développer la connaissance des lieux où des terrains pourraient être potentiellement contaminés.
	Érosion des sols	 Identifier les sources d'érosion et mettre en place des mesures correctives.
	Carrières	Gérer les nuisances liées au camionnage;S'impliquer dans la réhabilitation des sablières désaffectées.
Gestion interne des affaires	Initiatives internes formelles	 Amélioration du niveau de connaissance et de la banque d'outils sur la gestion environnementale interne de la Municipalité.
municipales	Impact carbone des activités municipales	 Mesurer les émissions de gaz à effet de serre des activités de la Municipalité.

6. Champs d'interventions ciblés

Suite à l'évaluation environnementale, la Municipalité s'est dotée d'orientations afin de répondre aux enjeux prioritaires et proposer une série d'objectifs à atteindre. Les orientations proposées serviront de lignes directrices aux acteurs de la municipalité de Saint-Hippolyte pour améliorer durablement la qualité de l'environnement. Les objectifs proposés, découlant des orientations, permettront de formuler un plan d'action pour le court et moyen terme.

Suite à la consultation des membres du CCE et l'intégration de la participation des citoyens au processus d'identification des enjeux et des actions prioritaires pour le territoire de Saint-Hippolyte, les orientations et objectifs suivants ont été retenus.

6.1 Secteur 1 : Eau

Orientation 1 : Développer la connaissance des enjeux de l'eau sur le territoire

Bien que plusieurs études aient été menées sur le territoire de Saint-Hippolyte en ce qui concerne les eaux de surface, de nouvelles actions visant à approfondir les connaissances devraient être mises de l'avant afin d'établir un portrait global des lacs et des bassins versants. Cela devrait faciliter la prise de décision quant aux actions qui devront être entreprises. De plus, en développant cette connaissance, les citoyens seront plus facilement mis au courant des enjeux locaux liés à l'eutrophisation, tels que la prolifération des algues bleues, et seront ainsi incités à poser des gestes de protection et de prévention. Au-delà de la question des eaux de surface, l'approfondissement de la connaissance concernant l'eau potable devrait faciliter le développement d'une culture de prévention plus globale, permettre de communiquer des données précises et sensibiliser les citoyens à la valeur de l'eau (que l'on nomme symboliquement « l'or bleu »). Également, elle devrait permettre de limiter les risques environnementaux liés à la croissance constante de la demande en eau, due principalement au développement de villégiatures sur le territoire de Saint-Hippolyte.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 1, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 1 : Faciliter et encourager le suivi de la qualité de l'eau potable.

Objectif 2 : Assurer un suivi de la qualité de l'eau de surface.

Objectif 3 : Diagnostiquer les problématiques dans les bassins versants des lacs et les corriger.

Objectif 4 : Identifier l'ensemble des zones aquifères.

Orientation 2 : Sensibiliser la communauté aux enjeux de l'eau

La disponibilité de l'eau sur l'ensemble du territoire est une des plus grandes richesses de la municipalité de Saint-Hippolyte, qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. Ainsi, à travers la sensibilisation, les citoyens de Saint-Hippolyte seront en mesure de renforcer une culture de prévention et de protéger cette ressource qui caractérise l'identité de la municipalité. De plus, c'est à travers la sensibilisation en continu des citoyens et des acteurs de la municipalité que Saint-Hippolyte sera en mesure d'impulser une dynamique locale positive, de faciliter la prise de décision et la mise en relation des citoyens. Ainsi, les actions de sensibilisation devront non seulement permettre aux citoyens de prendre conscience des enjeux de l'eau potable et non potable, mais aussi inciter ces derniers à s'organiser, notamment à travers la création d'associations de lac. Au niveau des acteurs de la Municipalité, la sensibilisation de l'ensemble des employés municipaux participera d'autant plus à faciliter le respect des réglementations, à

promouvoir le développement durable et à entretenir des relations positives avec les différents intervenants du milieu riverain (Bleu Laurentides, associations des lacs, gouvernement provincial, universités...).

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 2, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 5 : Sensibiliser la population à la protection de la ressource en eau. Objectif 6 : Sensibiliser les acteurs de la municipalité aux enjeux de l'eau.

Orientation 3 : Poser des gestes au quotidien en vue de la protection de l'eau

L'efficacité de l'engagement de Saint-Hippolyte sera mesurée en fonction de sa capacité à poser des gestes concrets afin de faire face aux enjeux de développement résidentiel. Les gestes qui seront mis en place ou renforcés dans le temps devront permettre à la fois de prévenir les émissions de polluants dans l'eau et d'améliorer les techniques de traitement, mais aussi d'économiser quantité d'eau potable. De plus, des actions de coordination devront être entreprises afin de faciliter la mise en relation des différents intervenants du milieu.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 3, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 7 : Prévenir les rejets d'eau non traitée dans l'environnement.

Objectif 8 : Économiser l'eau potable.

Objectif 9 : Encadrer les acteurs locaux en vue de la protection de l'eau.

6.2 Secteur 2 : Gestion des matières résiduelles

Orientation 4 : Améliorer la gestion des matières résiduelles au quotidien

La gestion des matières résiduelles est apparue comme étant l'un des enjeux les plus importants pour l'administration municipale de Saint-Hippolyte, en particulier l'atteinte des objectifs qui ont été fixés par le gouvernement québécois (700 kg de déchets par habitant, recycler 70 % des matières recyclables, 75 % des résidus domestiques dangereux et 60 % de la matière organique putrescible). Afin de répondre à ces objectifs, la Municipalité de Saint-Hippolyte est déterminée à améliorer sa performance en mettant en place plusieurs actions concernant la collecte des déchets et des matières recyclables. En outre, l'amélioration de la gestion des matières résiduelles suppose une connaissance accrue du système de gestion actuellement en vigueur et des potentiels d'amélioration et de partenariat avec les différents acteurs du milieu. En mettant de l'avant des actions visant l'approfondissement de cette connaissance, la Municipalité sera en mesure d'augmenter d'autant plus l'efficacité de la gestion au quotidien et de proposer aux citoyens des services d'une qualité toujours supérieure et respectueuse de l'environnement.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 4, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 10 : Arrimer les efforts en matière de gestion des matières résiduelles aux objectifs provinciaux.

Objectif 11 : Augmenter le niveau de connaissance de la Municipalité en matière de gestion écologique des matières résiduelles.

Orientation 5 : Sensibiliser la population à une gestion efficace des matières résiduelles

Une grande partie des efforts en matière de gestion des matières résiduelles doit être investie au niveau des habitudes de vie des habitants de la municipalité de Saint-Hippolyte. À tire d'exemple, on sait qu'en moyenne au Québec le sac à ordures d'un ménage est composé à 44 % de matières putrescibles qui pourraient être grandement valorisées grâce au compostage à domicile. Consciente de ces potentiels d'amélioration, Saint-Hippolyte devra être en mesure de proposer des actions de sensibilisation qui encourage le recours au compostage, mais aussi, des actions de sensibilisation visant à réduire à la source la quantité de déchets. Au-delà de la sensibilisation à la valorisation des matières organiques et à la quantité de déchets produits, la Municipalité de Saint-Hippolyte a le potentiel d'optimiser l'utilisation de l'écocentre et d'encourager la population à profiter davantage de ce service.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 5, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 12 : Encourager le compostage des résidus alimentaires et végétaux.

Objectif 13 : Sensibiliser la population à l'importance de réduire la quantité de matières

résiduelles produites.

Objectif 14 : Encourager la population à utiliser l'écocentre.

6.3 Secteur 3 : Air

Orientation 6: Lutter contre les changements climatiques sur l'ensemble du territoire

Afin de lutter contre les changements climatiques, tous les niveaux de gouvernance sont appelés à faire des efforts et à se doter d'outils et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Afin d'arrimer ses objectifs avec ceux du gouvernement provincial (soit une baisse de 20 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020), la Municipalité de Saint-Hippolyte devra dans un premier temps développer une connaissance précise des différentes sources d'émissions identifiées sur son territoire et planifier la mise en place d'une série d'actions efficaces. Dans un deuxième temps, elle devra sensibiliser la population locale afin de stimuler une dynamique positive, qui facilitera la mise en place et la conduite des actions envisagées afin de lutter contre les changements climatiques. En effet, c'est en développant des modes de vie plus durables, que nous serons en mesure d'atteindre les objectifs de la province et des préconisations du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 6, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 15 : Développer la connaissance des enjeux des changements climatiques.

Objectif 16: Sensibiliser et informer les citoyens face aux changements climatiques.

Orientation 7 : Promouvoir des modes de déplacement respectueux de l'environnement

Au Québec, les émissions de GES issues du transport comptent pour 43,3 % du total des émissions. Il s'agit d'un secteur hautement prioritaire, pour lequel les municipalités doivent être en mesure de proposer des solutions. Ainsi, dans le cadre de sa politique environnementale, Saint-Hippolyte s'engage à promouvoir des modes de déplacement respectueux de l'environnement. Afin de répondre à cette orientation, des actions de planification et de sensibilisation devront être envisagées afin de promouvoir l'utilisation des transports collectifs sur le territoire de la municipalité. De plus, Saint-Hippolyte pourra

favoriser le développement des modes de transports alternatifs, tels que le vélo ou le covoiturage. Cela implique qu'en plus d'adapter les infrastructures en fonction de ces derniers, la Municipalité de Saint-Hippolyte devra sensibiliser les citoyens et promouvoir ces modes de transport. En plus de lutter contre les changements climatiques, la Municipalité contribuera ainsi à augmenter le niveau de qualité de vie des habitants et à inscrire ses actions dans une démarche globale de développement durable.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 7, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 17: Favoriser l'utilisation des modes de transport collectif et alternatif.

Orientation 8 : Préserver la qualité de l'air sur le territoire de Saint-Hippolyte

Au-delà des enjeux des changements climatiques, la Municipalité de Saint-Hippolyte est en mesure de mettre en place plusieurs actions visant à diminuer les émissions de polluants atmosphériques et de proposer des initiatives participatives visant à améliorer la qualité de l'air, notamment à travers l'aménagement du territoire et la préservation du couvert forestier. Ces actions seront d'autant plus bénéfiques qu'elles favoriseront la qualité de vie des citoyens et l'attractivité du territoire. De plus, elles permettront aux employés de la Municipalité et aux citoyens d'envisager la question de l'air de façon plus globale.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 8, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 18 : Mettre en place des actions visant l'amélioration de la qualité de l'air.

Objectif 19 : Préserver et améliorer les espaces verts.

6.4 Secteur 4 : Aménagement du territoire

Orientation 9 : Promouvoir un développement territorial respectueux de l'environnement

Face aux impacts liés au développement et aux attentes provinciales actuelles en matière de planification territoriale, la Municipalité a un rôle important à jouer afin de promouvoir un développement respectueux de l'environnement. En approfondissant sa connaissance des impacts du développement urbain sur les écosystèmes et en mettant en place une série d'initiatives concrètes visant à faciliter la cohabitation des villégiateurs avec la faune et la flore, la Municipalité de Saint-Hippolyte pourra mieux contrôler et prévenir les impacts négatifs potentiels. Ainsi, les actions mises en place devront concerner avant tout les voies et installations situées les plus près des écosystèmes ciblés. De plus, afin d'engager les citoyens et les sensibiliser à l'aménagement durable, des actions de valorisation et de promotion pourront être envisagées.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 9, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 20 : Protéger les écosystèmes sensibles.

Objectif 21 : Valoriser et protéger les sentiers récréatifs non motorisés. Objectif 22 : Valoriser les constructions et aménagements écologiques.

Orientation 10 : Lutter contre les nuisances et améliorer la qualité de vie

La lutte contre les nuisances participe à l'amélioration immédiate de la qualité de vie des citoyens de Saint-Hippolyte et est partie intégrante des objectifs d'aménagement du territoire. Ainsi, il revient à la Municipalité de prévenir toutes formes de nuisance, qu'elles soient liées aux bruits, aux odeurs, aux lumières artificielles, à l'invasion d'espèces exotiques, à l'esthétique du paysage ou encore aux risques associés aux ondes électromagnétiques. Pour ce faire, la Municipalité a la possibilité d'agir sur plusieurs secteurs et en particulier au niveau des voies de circulation, qui font l'objet d'un objectif spécifique. De plus, face à la diversité des nuisances, certaines actions correctives ainsi qu'une mise à jour des réglementations devront être envisagées.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 10, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 23 : Embellir les axes routiers et améliorer la qualité de vie des citoyens.

Objectif 24 : Évaluer les besoins réglementaires.

Objectif 25 : Restreindre les nuisances.

6.5 Secteur 5 : Sol

Orientation 11 : Lutter contre l'érosion des sols

Tel que mentionné au sein du portrait environnemental, les impacts environnementaux sur la ressource en eau sont intimement liés aux conditions d'utilisation des sols et en particulier au phénomène d'érosion. En prévenant ce phénomène, la Municipalité sera en mesure de limiter les apports nutritifs aux lacs et d'atténuer le phénomène d'eutrophisation et les conséquences de l'anthropisation. C'est pourquoi la lutte contre l'érosion doit s'intégrer aux pratiques courantes de Saint-Hippolyte au vu de la spécificité de sa géographie. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique environnementale, les initiatives liées à la lutte contre l'érosion des sols devront permettre à la fois d'identifier les zones à risques, que ce soit au niveau des bandes riveraines ou de la gestion des fossés et des bassins versants, mais aussi d'adapter la réglementation et de mener des actions de stabilisation. Enfin, des mesures de sensibilisation devront être envisagées, en particulier pour les nouvelles constructions.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 11, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 26 : Identifier les sources d'érosion des sols et mettre en place des mesures correctives.

Orientation 12: Lutter contre la contamination des sols

La problématique de la contamination des sols est complexe. Dans le cadre de cette politique, la Municipalité de Saint-Hippolyte prend en compte à la fois les contaminants issus des déversements d'hydrocarbures (des industries ou des neiges fondues), les engrais et pesticides et les conséquences des pratiques d'aménagement des bandes riveraines. C'est pourquoi les objectifs de lutte contre la contamination des sols ne devront pas se restreindre à certains types de polluants, mais devront plutôt aborder la question de façon globale et considérer l'ensemble des risques environnementaux potentiels. Enfin, la Municipalité devra être en mesure d'informer la population sur les risques liés à la contamination des sols et sur les méthodes pour la prévenir, afin d'engager l'ensemble de la municipalité dans une culture de prévention des risques.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 12, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 27 : Diminuer les risques de contamination des sols.

Objectif 28 : Sensibiliser les citoyens afin de prévenir la contamination des sols.

6.6 Secteur 6 : Gestion interne des affaires municipales

Orientation 13 : S'engager dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à travers la mise en place de la politique environnementale

Cette orientation permet avant tout d'assurer le plein déploiement des efforts nécessaires en vue de la mise en application de la politique environnementale. Afin de permettre à la fois le respect des objectifs et orientations de la politique, ainsi que la mise en place du plan d'action, la Municipalité de Saint-Hippolyte devra être en mesure de systématiser son approche. La Municipalité devra donc se doter des outils de suivi adéquats, former le personnel à la politique environnementale, garantir les ressources nécessaires, promouvoir auprès des citoyens les avancées de chacune des actions et assurer l'efficacité des mécanismes rétroactifs⁶. En agissant de la sorte, Saint-Hippolyte pourra facilement assurer les étapes de reddition de comptes, d'amélioration continue et de communication, qui seront les garants de la réussite de cette politique environnementale.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 13, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 29 : Mettre en application la politique environnementale et le plan d'action.

Objectif 30 : Sensibiliser le personnel de la Municipalité face à la politique environnementale et obtenir sa collaboration pour la réalisation des actions.

Orientation 14 : Intégrer pleinement l'environnement dans le quotidien des activités de la Municipalité

Cette orientation est complémentaire à l'orientation numéro 13 et vise plus spécifiquement à doter la Municipalité de Saint-Hippolyte d'une série d'objectifs qui permettront d'améliorer et de formaliser le système de gestion environnementale pour l'ensemble des services de la Municipalité. Les actions envisagées devront assurer, d'une part, l'amélioration de la gestion des impacts environnementaux des activités de l'administration et, d'autre part, l'amélioration de la performance environnementale des pratiques d'intervention sur le territoire, grâce à l'incorporation de critères environnementaux à la gestion courante. En plus d'améliorer de façon globale la performance environnementale de l'organisation municipale, cette orientation facilitera d'autant plus la mise en place de la politique environnementale de Saint-Hippolyte.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 14, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 31 : Mettre en place une série de bonnes pratiques environnementales pour chacun des services municipaux.

Objectif 32 : Modifier les pratiques d'aménagement de la voirie.

⁶ Les mécanismes rétroactifs peuvent prendre plusieurs formes : procédures de signalement, contrôle de la qualité ou encore de reddition de compte des impacts environnementaux.

Objectif 33 : Gérer les équipements et les terrains de la Municipalité en tenant compte de l'environnement et de l'aspect champêtre du territoire.

Objectif 34 : Améliorer la gestion environnementale interne de façon continue.

Orientation 15 : Promouvoir la protection de l'environnement et engager l'ensemble de la communauté

Alors que la majorité des orientations visent à engager spécifiquement l'Administration municipale dans la mise en place d'objectifs et d'actions, cette dernière orientation s'adresse en premier lieu aux habitants. Elle vise à impulser une dynamique positive afin que les citoyens et les entreprises locales puissent s'identifier à cette politique environnementale, soient inspirés et agissent à leur tour afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Municipalité. Aussi, dans le but de renforcer la promotion de la politique environnementale, celle-ci devra permettre de favoriser le développement d'une culture de développement durable et d'en faire un trait spécifique de l'identité de Saint-Hippolyte. Il conviendra alors de promouvoir toutes les formes d'engagement environnemental observables sur le territoire, que ce soit par les habitants, les organismes locaux, les commerçants, les industries ou les membres de l'Administration municipale. En mettant en place des outils de communication efficaces, la Municipalité pourra rayonner et donc améliorer son attractivité en tant que municipalité où il fait bon vivre.

Ainsi, suite à la validation par le Conseil municipal, et en accord avec l'orientation 15, la Municipalité de Saint-Hippolyte a établi les objectifs suivants :

Objectif 35 : Promouvoir l'engagement environnemental de la Municipalité et de ses employés.

Objectif 36 : Inciter les citoyens à améliorer la qualité de vie de leur municipalité.

Objectif 37 : Promouvoir les entreprises locales qui s'investissent en environnement.

7. Tableau résumé de la politique environnementale

Tableau 6 : Résumé de la politique environnementale

Secteurs	Orientations	Objectifs
Eau	Orientation 1 : Développer la connaissance des enjeux de l'eau sur le territoire de la municipalité Orientation 2 : Sensibiliser la communauté aux enjeux de l'eau	Objectif 1 : Faciliter et encourager le suivi de la qualité de l'eau potable Objectif 2 : Assurer un suivi de la qualité de l'eau de surface Objectif 3 : Diagnostiquer les problématiques dans les bassins versants des lacs et les corriger Objectif 4 : Identifier l'ensemble des zones aquifères Objectif 5 : Sensibiliser la population à la protection de la ressource en eau Objectif 6 : Sensibiliser les acteurs de la
	Orientation 3 : Poser des gestes au quotidien en vue de la protection de l'eau	municipalité aux enjeux de l'eau Objectif 7 : Prévenir les rejets d'eau non traitée dans l'environnement Objectif 8 : Économiser l'eau potable Objectif 9 : Encadrer les acteurs locaux en vue de la protection de l'eau
res elles	Orientation 4 : Améliorer la gestion des matières résiduelles au quotidien	Objectif 10 : Arrimer les efforts en matière de gestion des matières résiduelles aux objectifs provinciaux Objectif 11 : Augmenter le niveau de connaissance de la Municipalité en matière de gestion écologique des matières résiduelles
Gestion des matières résiduelles	Orientation 5 : Sensibiliser la population à une gestion efficace des matières résiduelles	Objectif 12 : Encourager le compostage des résidus alimentaires et végétaux Objectif 13 : Sensibiliser la population à l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles produites Objectif 14 : Encourager la population à utiliser l'écocentre
	Orientation 6 : Lutter contre les changements climatiques sur l'ensemble du territoire	Objectif 15 : Développer la connaissance des enjeux des changements climatiques Objectif 16 : Sensibiliser et informer les citoyens face aux enjeux des changements climatiques
Air	Orientation 7 : Promouvoir des modes de déplacement respectueux de l'environnement	Objectif 17 : Favoriser l'utilisation des modes de transport collectif et alternatif
	Orientation 8 : Préserver la qualité de l'air sur le territoire	Objectif 18 : Mettre en place des actions visant l'amélioration de la qualité de l'air Objectif 19 : Préserver et améliorer les espaces verts

ب	Orientation 9 : Promouvoir un	Objectif 20 : Protéger les écosystèmes
	développement territorial	sensibles
(A) (D)	respectueux de l'environnement	Objectif 21 : Valoriser et protéger les
E : <u>≒</u>		sentiers récréatifs non motorisés
		Objectif 22: Valoriser les constructions et
_ <u> </u>		aménagements écologiques
ğ L	Orientation 10 : Lutter contre les	Objectif 23 : Embellir les axes routiers et
Aménagement du territoire	nuisances et améliorer la qualité de	améliorer la qualité de vie des citoyens
_ Φ ⊃	-	Objectif 24 : Évaluer les besoins
l E ā	vie	réglementaires
7		Objectif 25 : Restreindre les nuisances
		Objectif 23 . Restremare les huisances
	Orientation 11 : Lutter contre	Objectif 26 : Identifier les sources
	l'érosion des sols	d'érosion des sols et mettre en place des
_		mesures correctives
So	Orientation 12 : Lutter contre la	Objectif 27 : Diminuer les risques de
U	contamination des sols	contamination des sols
		Objectif 28 : Sensibiliser les citoyens afin
		de prévenir la contamination des sols
	Orientation 13 : S'engager dans	Objectif 29 : Mettre en application la
	l'amélioration de la qualité de vie des	politique environnementale et le plan
	citoyens, à travers la mise en place	d'action
		Objectif 30 : Sensibiliser le personnel de
S	de la politique environnementale	la Municipalité face à la politique
O		environnementale et obtenir sa
		collaboration pour la réalisation des actions
on interne des affaires municipales	Orientation 14 : Intégrer pleinement	Objectif 31 : Mettre en place une série de
علا ا	l'environnement dans le quotidien	bonnes pratiques environnementales pour
10 10		chacun des services municipaux
	des activités de la Municipalité	Objectif 32 : Modifier les pratiques
1 2 2 = 1		d'aménagement de la voirie
0 0		Objectif 33 : Gérer les équipements et les
interne des municipales		terrains de la Municipalité en tenant
<u> </u>		compte de l'environnement et de l'aspect
□ □		champêtre du territoire
# 7		Objectif 34 : Améliorer la gestion
.≒		
		environnementale interne de façon
0	Ovientation 45 - Duamannain la	Chinatif 25 - Promouvoir l'angagement
Gestic	Orientation 15 : Promouvoir la	Objectif 35 : Promouvoir l'engagement
(h)	protection de l'environnement et	environnemental de la Municipalité et de
<u></u>	engager l'ensemble de la	ses employés
	communauté	Objectif 36 : Inciter les citoyens à
		améliorer la qualité de vie de leur
		municipalité
		Objectif 37: Promouvoir les entreprises
		locales qui s'investissent en environnement

8. Mise en œuvre de la politique environnementale

Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité de Saint-Hippolyte s'est engagée à préserver l'environnement à l'aide d'initiatives proactives et efficaces. Par la présente, Saint-Hippolyte sera en mesure d'aller plus loin et d'ancrer de façon concrète et formelle ses engagements en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Ainsi, la politique environnementale devra être mise en application dès son approbation par le Conseil municipal et le Comité de consultation en environnement. En se dotant d'un premier plan d'action à court terme, la Municipalité de Saint-Hippolyte sera en mesure d'engager l'ensemble des ressources et parties prenantes de la réussite de ce projet. De plus, le premier plan d'action devra faciliter la mise en place de structures organisationnelles, de processus de gestion, d'apprentissage interne et de communication afin que cette politique s'intègre au cœur de la gestion courante.

Néanmoins, afin de préserver la portée de cette politique et de l'intégrer aux objectifs à long terme de la Municipalité de Saint-Hippolyte, une nouvelle planification devra être envisagée, qui permettra d'approfondir et d'étendre les efforts qui auront été entrepris par l'ensemble des acteurs de la municipalité. De plus, des mécanismes de reddition de comptes et d'amélioration continue devront être mis en place afin d'établir un suivi adéquat de chacun des plans d'action qui seront adoptés et de les confronter aux orientations et objectifs de la politique environnementale.

Le plan d'action de la municipalité se retrouve à l'Annexe A du présent document et présente en détail l'ensemble des initiatives qui ont été retenues ainsi que les outils et mécanismes de mise en place pour chacune des actions.

ANNEXE A : Plan d'action de la Municipalité de Saint-Hippolyte

Version finale – Mai 2013





Plan d'action environnemental – Municipalité de Saint-Hippolyte

1.	Contexte	49
	1.1 Résumé de la politique environnementale	49
	1.2 Objectifs du plan d'action	49
	1.3 Méthodologie du plan d'action	49
2.	Liste des mesures retenues pour le plan d'action	50
	2.1 Eau	52
	2.2 Gestion des matières résiduelles	56
	2.3 Air	58
	2.4 Aménagement du territoire	60
	2.5 Le sol	63
	2.6 Gestion interne des affaires municipales	65
3.	Mise en œuvre et suivi du plan d'action	69
	3.1 Orientations stratégiques du plan d'action	69
	3.2 Organisation administrative	69
	3.2.1 Administration municipale	69
	3.2.2 Comité de consultation en environnement permanent	69
	3.3 Sensibilisation des acteurs	70
	3.4 Perspectives de partenariat	70
	3.5 Échéancier	76
Bil	oliographie	77

1. Contexte

1.1 Résumé de la politique environnementale

Suivant sa volonté d'engagement vis-à-vis de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie sur son territoire, la Municipalité de Saint-Hippolyte s'est dotée d'une politique environnementale proposant une direction à suivre pour les prochaines années. Cette politique se résume à travers 6 secteurs (eau, matières résiduelles, air, aménagement du territoire, sol et gestion interne des affaires municipales), 15 orientations et 37 objectifs.

Lors de son étape de conception, la politique environnementale a été éprouvée par les citoyens à travers les étapes de consultations publiques ainsi qu'à travers les avis et recommandations du Comité de consultation en environnement (CCE).

Suite à l'approbation de la politique environnementale par le Conseil municipal et dans le respect des objectifs en matière de mise en place de la politique environnementale (voir orientation 13), la Municipalité a décidé de se doter d'un plan d'action pour le court et moyen terme, comprenant un total de 108 actions, dont 25 qui s'inscrivent dans le cadre du plan d'urbanisme (PU 2012) et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA 2012)⁷.

1.2 Objectifs du plan d'action

Le plan d'action environnemental de Saint-Hippolyte vise à doter la Municipalité d'un outil de mobilisation, dans le respect des attentes de tous les partenaires ayant contribué à son développement. Cela permettra de mettre en place progressivement une série d'initiatives visant la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur de l'environnement de la communauté. De plus, le plan d'action vise à structurer et doter l'administration municipale d'outils qui faciliteront la mise en place, le suivi et l'amélioration continue de la politique environnementale. En résumé, le plan d'action a pour but d'améliorer la qualité de vie hippolytoise, dont bénéficieront la population actuelle et les générations à venir.

Les objectifs contenus dans la politique environnementale, ainsi que les actions qui en découlent, devront être intégrés aux réglementations de la municipalité.

1.3 Méthodologie du plan d'action

1.3.1 Propositions

Suite à la validation des objectifs par le Conseil municipal, une première série d'actions a été proposée pour les cinq prochaines années. Plusieurs parties prenantes sont intervenues, apportant leurs expertises et leurs expériences quant à la faisabilité et la pertinence des actions qui pourraient être mises en place afin de répondre aux objectifs issus de la politique environnementale.

Ainsi, lors de la phase de consultation publique, certains commentaires des participants concernaient directement la proposition de mise en place d'actions et pas seulement d'objectifs plus généraux. A posteriori, certaines de ces propositions ont été inscrites au plan d'action, après validation par les services municipaux concernés. Aussi, le consultant et l'intervenant interne de la Municipalité de Saint-

Les mesures s'inscrivant dans le cadre du PU 2012 et du PIIA 2012 sont indiquées en gris dans le plan d'action.

Hippolyte ont identifié plusieurs actions en fonction des objectifs fixés, des conclusions de l'évaluation environnementale, de leur expertise et d'une analyse comparative avec les actions menées dans d'autres villes.

Cette première phase de propositions a permis d'identifier un total de 188 actions potentielles.

1.3.2 Priorisation

Suite aux propositions d'actions, les membres de l'Administration municipale ont évalué la faisabilité de chacune des propositions et ont indiqué leur niveau d'importance relatif. Cette évaluation a permis de tenir compte à la fois des impacts socio-économiques de chacune des propositions et d'approximer les ressources qui seraient requises afin de les mettre en place.

Par la suite, le consultant a retiré les actions jugées peu importantes, comme par exemple celles qui sont déjà en cours à Saint-Hippolyte et qui ne sont pas reconductibles, celles qui s'intègrent au sein de la gestion courante, celles qui ont un impact environnemental relativement faible ou celles qui représentent un coût trop important pour la Municipalité.

À ce propos, plusieurs rencontres avec les directeurs de chacun des services municipaux ont permis de mettre en perspective le potentiel de chacune des actions, d'établir les cibles quantitatives et/ou qualitatives, de confirmer les indicateurs de suivi les plus adéquats et d'estimer avec plus de précision les coûts de la mise en place (ressources humaines et financières). Au terme de ce processus de priorisation, 138 actions ont été retenues.

Enfin, une troisième priorisation auprès de la direction générale et du maire a été établie afin d'établir une cohérence d'ensemble et finaliser la proposition de plan d'action. Au terme de ce processus, le nombre d'actions retenues a été de 108, dont 25 sont issues du PIIA 2012 et PU 2012.

1.3.3 Validation

Au terme du processus de priorisation, le plan d'action a été approuvé par le Conseil municipal en même temps que la politique environnementale.

2. Liste des mesures retenues pour le plan d'action

Spécifications

Les tableaux suivants regroupent l'ensemble des actions qui ont été retenues suite aux processus de priorisation et de validation. Les cibles et indicateurs inscrits ne sont mentionnés qu'à titre indicatif, afin de proposer des pistes potentielles permettant à la Municipalité de faciliter le suivi de la mise en application de chacun des actions. Ils pourraient évoluer en fonction du contexte dans lequel les actions seront mises en places. D'autre part, plusieurs actions inscrites dans le plan d'action sont directement issues du plan d'urbanisme 2012 (PU 2012) et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA 2012). Plus spécifiquement, les noms des actions issues du PU 2012 sont reportés tels qu'ils se présentent dans le document d'origine. Pour les actions du PIIA 2012, celles-ci résument les intentions du PIIA de façon plus globale.

2.1 Eau

Orientation 1 : Développer la connaissance des enjeux de l'eau

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Objectiis		Galcilario	Service	Cible	Indicateur
1- Faciliter et encourager le suivi de	1- Poursuivre l'échantillonnage et l'analyse de l'eau potable du réseau d'aqueduc municipal	Établie	Travaux publics	Ensemble du réseau d'aqueduc	Fréquence d'échantillonnage
la qualité de l'eau potable	2- Offrir annuellement la possibilité aux citoyens de faire analyser leur eau potable à prix réduit	Établie	Environnement	200 analyses par an	Nombre d'analyses annuelles
2- Assurer un suivi de la qualité de l'eau de	3- Réaliser chaque année l'analyse de la qualité de l'eau de baignade des lacs du territoire	Établie	Environnement	1 étude par an	Nombre de stations étudiées
surface	4- Réaliser une étude de suivi de l'état de santé des lacs de Saint-Hippolyte	2015	Station de biologie des Laurentides	Tous les lacs	Nombre d'études réalisées
	5- Informer la population sur la qualité des lacs et des zones contaminées par les cyanobactéries	Établie	Environnement	Information facilement accessible	Nombre de communications
3- Diagnostiquer les problématiques dans les bassins versants des lacs et les corriger	6- Développer une étude exhaustive de chaque bassin versant de lac, diagnostiquer les problématiques et élaborer un plan d'action	En cours	Environnement	Production d'une étude	N.A
4- Identifier l'ensemble des zones aquifères	7- Doter la Municipalité de cartes des zones aquifères réalisées à partir du Système d'information hydrogéologique du MDDEFP et des rapports de forage des puits ayant fait l'objet d'un permis municipal	Moyen terme	Environnement /Urbanisme	Production des cartes	N.A

Orientation 2 : Sensibiliser la communauté aux enjeux de l'eau

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
	Actions		Service	Cible	Indicateur
5- Sensibiliser la population à la protection de la ressource en eau	8- Informer davantage les citoyens sur l'importance de procéder à l'analyse de leur eau potable à une fréquence appropriée	En cours	Environnement	Informer tous les habitants	Nombre de communications
	9- Sensibiliser la population sur les gestes à adopter pour économiser l'eau potable et ainsi préserver la ressource en eau	Court terme	Environnement	Informer tous les habitants	Nombre de communications
	10- Sensibiliser les commerçants dont les propriétés sont près des eaux sur les différentes sources de pollution possibles issues de leurs activités	Court terme	Environnement	Informer tous les commerçants	Nombre de communications
	11- Mettre en place une campagne de sensibilisation sur l'eau au mois de mai	Court terme	Environnement	Création d'un événement ou de documents de sensibilisation	Nombre de communications
6- Sensibiliser les acteurs de la municipalité aux enjeux de l'eau	12- Inciter les employés à ne pas gaspiller les ressources hydriques	Court terme	Environnement	-20 % de consommation	Consommation d'eau de l'administration

Orientation 3 : Poser des gestes au quotidien en vue de la protection de l'eau

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Objectilis	Actions		Service	Cible	Indicateur
7- Prévenir les rejets d'eau non traitée dans	13- Introduire les mesures réglementaires pour la protection des plans d'eau, des rives et du littoral (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
l'environnement	14- Assurer une application rigoureuse des normes provinciales en matière d'installations septiques et d'ouvrages de captage des eaux souterraines, notamment dans les secteurs bâtis et riverains (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	15- Continuer le programme de suivi de la conformité des installations sanitaires existantes	En cours	Environnement	Totalité des installations septiques	Nombre d'installations suivies
	16- Assurer le respect des normes prévues au règlement régissant l'utilisation des fertilisants et des pesticides sur le territoire de Saint-Hippolyte	En cours	Environnement/ Urbanisme	Inspection	1 inspection annuelle
	17- Interdire l'installation de broyeurs à déchets dans les nouvelles constructions afin de prolonger la durée de vie des éléments épurateurs	Court terme	Urbanisme	Vote d'une réglementation	N.A
	18- Dans la mesure du possible, mettre en place des mesures de gestion des eaux de pluie dans le cadre des projets de développement (PIIA 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
8- Économiser l'eau potable	19- Introduire des dispositions réglementaires pour la protection des prises d'eau potable desservant plus de 20 personnes (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	20- Rendre disponibles des récupérateurs d'eau de pluie à prix réduit	Court terme	Environnement	Nombre de récupérateurs distribués	Mise en place d'un service de vente

	21- Détecter les fuites du réseau d'aqueduc et les colmater rapidement	Court terme	Travaux publics	Réparer toutes les fuites détectées	Nombre de fuites réparées
	22- Réglementer l'usage d'équipements à faible consommation d'eau lors de nouvelles constructions et lors de rénovations (ex.: toilette à faible débit, économiseur d'eau pour les robinets et la douche, etc.)	Court terme	Urbanisme	Vote d'une réglementation	N.A
	23- Installer des débitmètres sur le réseau du noyau du village afin d'évaluer les pertes éventuelles	Moyen terme	Travaux publics	À déterminer selon les besoins	Nombre de débitmètres installés
	24- Utiliser des pompes à eau non filtrée pour les travaux municipaux	Moyen terme	Travaux publics	-20% de consommation d'eau des activités municipales	Estimation de la quantité d'eau non filtrée employée par les services municipaux
	25- Contrôler le ruissellement des eaux au niveau des infrastructures	Moyen terme	Travaux publics	Contrôle régulier de l'ensemble des bâtiments municipaux	Inspection
9- Encadrer les acteurs	26- Favoriser l'accès public aux lacs (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
locaux en vue de la protection de l'eau	27- Travailler, en collaboration avec les municipalités concernées, à une gestion adéquate des usages à l'intérieur des bassins versants (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	28- Coordonner la Table de concertation sur les lacs de Saint-Hippolyte	Établie	Environnement / Agent de liaison Bleu Laurentides	N.A	N.A
	29- Encourager la participation des associations de lac au Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEFP	En cours	Environnement / Agent de liaison Bleu Laurentides	N.A	N.A
	30- Stimuler la création d'associations de lac et la mise en place de plans d'action pour chaque lac ciblé	En cours	Agent de liaison Bleu Laurentides	Une association pour chaque lac	Nombre d'associations créées chaque année

2.2 Gestion des matières résiduelles

Orientation 4 : Améliorer la gestion des matières résiduelles au quotidien

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Objectils	Actions		Service	Cible	Indicateur
10- Arrimer les efforts en matière de gestion des matières résiduelles aux objectifs provinciaux.	31- Assurer la gestion des matières résiduelles sur le territoire, en lien avec le Plan de gestion régionale, tout en maintenant en place l'écocentre et en le développant en dépôt de 3V-RDD (gestion à 3 voies et des résidus domestiques dangereux) (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	32- Maintenir la production de déchets éliminés à moins de 700 kg par habitant	Établie	Environnement	Production de déchet inférieure à 700 kg	Quantité de déchets produite
	33- Renforcer la performance de la collecte sélective pour détourner 70 % des matières recyclables de l'enfouissement	Court terme	Environnement	Détourner 70 % des matières recyclables de l'enfouissement	Taux de détournement
	34- Mettre en place des points de récupération des piles usagées dans les édifices municipaux	Court terme	Environnement	Un point de collecte pour chaque édifice	Taux de détournement
	35- Instaurer la collecte des matières putrescibles pour détourner 60 % de ces matières de l'enfouissement	Court terme	Environnement	Détourner 60 % de ces matières de l'enfouissement	Taux de détournement
11- Augmenter le niveau de connaissance de la Municipalité en matière de gestion écologique des matières résiduelles	36- Étudier la possibilité de rendre l'écocentre disponible à l'année à la population de Saint-Hippolyte	Court terme	Direction générale	N.A	Étude

Orientation 5 : Sensibiliser la population à une gestion efficace des matières résiduelles

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Objectiis	Actions		Service	Cible	Indicateur
12- Encourager le compostage des résidus	37- Informer la population sur les avantages et bienfaits du compostage domestique	Établie	Environnement	N.A	Nombre de communications
alimentaires et végétaux	38- Sensibiliser la population aux 3R-V (réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation)	Établie	Environnement/ Loisirs et culture	N.A	Nombre de communications
	39- Poursuivre la vente à prix réduit de composteurs domestiques, jusqu'à épuisement des stocks	En cours	Environnement	Épuisement des stocks	Nombre de composteurs vendus
	40- Sensibiliser la population à l'herbicyclage, la gestion des déchets verts et la réduction de la production de déchets à la source, afin de diminuer le recours à l'enfouissement	En cours	Environnement	N.A	Nombre de communications
13- Sensibiliser la population à l'importance	41- Sensibiliser la population à éviter de jeter des matières recyclables, des RDD et des résidus verts aux ordures ménagères au printemps et à l'automne	En cours	Environnement	N.A	N.A
de réduire la quantité de matières résiduelles produites	42- Participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets et en faire la promotion auprès de la population	Court terme	Environnement/ Loisirs et culture	Participation sur une base annuelle	Participation sur une base annuelle
	43- Développer une action de sensibilisation aux enjeux des matières résiduelles adressée aux jeunes	Moyen terme	Environnement/ Loisirs et culture	Projet annuel visant les jeunes	N.A
14- Encourager la population à utiliser l'écocentre	44 - Conserver l'accessibilité à l'écocentre six mois par année pour détourner les résidus domestiques dangereux de l'enfouissement	Établie	DDRDN/Conseil municipal	Ouverture 6 mois dans l'année	N.A
i ecocentie	45- Offrir aux particuliers les services de récupération des matériaux de construction à l'écocentre	Moyen terme	DDRDN/Conseil municipal	Intégration de ce service aux services offerts à l'écocentre	N.A

2.3 Air

Orientation 6 : Lutter contre les changements climatiques sur l'ensemble du territoire

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Objectiis			Service	Cible	Indicateur
15- Développer la connaissance des enjeux des changements climatiques	46- Comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre des activités et bâtiments de la municipalité et mettre en place des actions de réduction	Court terme	Environnement	N.A	Émissions de GES
16- Sensibiliser et informer les citoyens face aux changements climatiques	47- Sensibiliser les citoyens à l'importance des impacts de la marche au ralenti des véhicules	Court terme	Environnement	N.A	Nombre de communications
	48- Promouvoir la récupération des gaz réfrigérants et leur élimination en respect avec l'environnement	Court terme	Environnement	N.A	N.A

Orientation 7 : Promouvoir des modes de déplacement respectueux de l'environnement

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Objectiis			Service	Cible	Indicateur
17- Favoriser l'utilisation du transport collectif et alternatif	49 - Travailler avec les intervenants concernés pour le maintien du service de transport adapté et collectif sur le territoire, le développement de mesures alternatives (covoiturage, etc.) ainsi que les liaisons avec le train de banlieue de Saint-Jérôme. (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	50- Étudier les besoins actuels de la population en matière de déplacements	Moyen terme	Urbanisme	N.A	Étude

Orientation 8 : Préserver la qualité de l'air sur le territoire de Saint-Hippolyte

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Objectiis		Galcharier	Service	Cible	Indicateur
18- Mettre en place des actions visant l'amélioration de la qualité	51- Dans le cadre des nouveaux projets de développement, mettre en place des toits de couleur pâle pour lutter contre les îlots de chaleur (PIIA 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
de l'air	52- Consacrer une communication annuelle sur la qualité de l'air et les bonnes pratiques environnementales pour réduire les émissions de polluants atmosphériques	Court terme	Urbanisme	N.A	N.A
	53- Participer au programme « Changez d'air! »	En cours	Environnement	N.A	Nombre d'appareils de chauffage au bois retirés ou remplacés
19- Préserver et améliorer les espaces verts	54- Encadrer les activités sylvicoles pour la préservation et la mise en valeur du milieu forestier, pour un aménagement durable de la forêt et la protection de la biodiversité (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	55- Limiter le déboisement et l'abattage d'arbres et prévoir des mesures de reboisement (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	56- Continuer à distribuer gratuitement des pousses d'arbres lors de la tenue d'activités municipales	Établie	Environnement	N.A	Surface de végétation couverte

2.4 Aménagement du territoire

Orientation 9 : Promouvoir un développement territorial respectueux de l'environnement

Objectifs	Actions	Calendrier	Mi	se en œuvre	
Objectifs	Actions	Calendriei	Service	Cible	Indicateur
20- Protéger les écosystèmes sensibles	57- Assurer la préservation des éléments d'intérêt esthétique et écologique afin de conserver la biodiversité du territoire, notamment par l'introduction de mesures réglementaires et de mesures de sensibilisation (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	58- Maintenir une faible densité d'occupation du territoire en concentrant, dans la mesure du possible, les développements dans les secteurs existants dans une perspective de développement durable (de par les normes de lotissement, une densité plus grande pourra être réalisée dans l'affectation villageoise) (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	59- Privilégier le recours aux espèces indigènes dans l'aménagement paysager (PIIA 2012)		N.A	N.A	N.A
	60- Adapter la réglementation municipale afin d'y inclure la protection de la biodiversité	En cours	Urbanisme	Vote d'une réglementation	N.A
	61- Inventorier les milieux humides et leur biodiversité	Moyen terme	Environnement	Identification des principaux milieux humides	Mise à jour des connaissances sur le territoire
21- Valoriser et protéger les sentiers récréatifs non motorisés	62- Développer des liens, à l'aide des sentiers pédestres et cyclables, dans la mesure du possible, pour la desserte des secteurs résidentiels et les équipements principaux du territoire (noyau villageois, école, parc Roger-Cabana, etc.) (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A

	63- Mettre à jour le Plan directeur d'aménagement des parcs dans le but de consolider et développer le réseau de parcs, espaces verts, sentiers récréatifs et motorisés (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	64- Adopter une réglementation ou une procédure d'acquisition des réseaux récréatifs afin de les valoriser et les protéger	Moyen terme	Loisirs	Vote d'une réglementation	Vote d'une réglementation
22- Valoriser les constructions et	65- Respecter et mettre en valeur les éléments naturels tels que les boisés et espaces de verdures, déjà présents sur le territoire (PIIA 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
aménagements écologiques	66- Sensibiliser les promoteurs à des pratiques environnementales adéquates lors des projets de développement (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	67- Supporter et informer le public sur les constructions écologiques et les actions d'efficacité énergétique	Court terme	Environnement	Communication sur une base régulière	Nombre de communications
	68- Valoriser et promouvoir les initiatives de jardinage écologiques (implantations de plantes indigènes, de haies coupe- vent, saules) favorisant l'accroissement de la biodiversité	Court terme	Environnement	Communication sur une base régulière	Nombre de communications

Orientation 10 : Lutter contre les nuisances et améliorer la qualité de vie

Objectifs	Actions	Calendrier		Mise en œuvre	
Objectifs	Actions	Calendrier	Service	Cible	Indicateur
23- Embellir les axes routiers et améliorer la qualité de vie des	69- Créer des espaces de stationnement qui respectent les caractéristiques naturelles du paysage, préservent les espaces boisés limitent les îlots de chaleur (PIIA 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
citoyens	70- Exiger la réalisation d'un plan de gestion environnementale pour l'ouverture de nouvelles rues (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
24- Évaluer les besoins réglementaires	71- Faire un inventaire de la réglementation environnementale en place et identifier les règlements supplémentaires qui permettraient un contrôle environnemental plus complet	Moyen terme	Environnement	N.A	N.A
25- Restreindre les nuisances	72- Contrôler et réglementer les espèces exotiques envahissantes et indésirables	Établie	Environnement	Identifier les solutions pour chaque type de nuisance identifiée	Inspection
	73- Concevoir les projets de développement afin de restreindre l'exposition au bruit (PIIA 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	74- Privilégier les systèmes d'éclairage public tournés vers le sol et/ou des éclairages naturels nocturnes (PIIA 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
	75- Élaborer une réglementation pour lutter contre la pollution lumineuse	Court terme	Urbanisme	Vote d'une réglementation	Consommation d'énergie de l'éclairage
	76- Sensibiliser les citoyens aux problèmes de l'herbe à poux et les informer des moyens d'éradication	En cours	Travaux publics	Communication sur une base régulière	Nombre de communications
	77- Étudier les incitatifs et réglementations potentiels offrant des alternatives entraînant moins de nuisances sonores et plus respectueuses de l'environnement	Moyen terme	Urbanisme	N.A	Étude

2.5 Le sol

Orientation 11 : Lutter contre l'érosion des sols

Objectifs	ctifs Actions Calendrier		Mise en œuvre		
Objectiis	Actions	Caleffullei	Service	Cible	Indicateur
26- Identifier les sources d'érosion	78- S'assurer que les projets de développement tiennent compte des contraintes de drainage et favorisent l'écoulement naturel des eaux (PIIA 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
des sols et mettre en place des mesures correctives	79- Naturaliser les rives des terrains municipaux afin d'en faire des sites de démonstration des bonnes pratiques d'aménagement riverain	Établie	Urbanisme	N.A	Superficie naturalisée
	80- Contrôler et minimiser l'érosion des terrains lors de travaux de construction	Court terme	Urbanisme/Travaux publics	N.A	Techniques employées pour minimiser l'érosion des sols

Orientation 12: Lutter contre la contamination des sols

Objectifs	Actions	Calendrier	ı	Mise en œuvre	
Objectiis	Actions	Caleffullei	Service	Cible	Indicateur
27- Diminuer les risques de	81- Introduire les exigences réglementaires applicables à un terrain contaminé lors de l'émission d'un permis ou d'un certificat (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
contamination des sols	82- S'assurer que les neiges usées sont entreposées dans des lieux autorisés	Moyen terme	Environnement	Neiges entreposées dans des lieux autorisés	Inspection
28- Sensibiliser les citoyens afin de	83- Encourager l'utilisation de produits domestiques sans phosphates et biodégradables	Établie	Environnement	N.A	Nombre de communications
prévenir la contamination des sols	84- Étudier les possibilités de renforcer la réglementation en matière de protection et de préservation des bandes riveraines	Court terme	Environnement	N.A	Étude
	85- Informer les entreprises locales des risques de contamination par déversement d'hydrocarbure	Court terme	Environnement	Communication à l'ensemble des entreprises locales	Nombre de communications

2.6 Gestion interne des affaires municipales

Orientation 13 : S'engager dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à travers la mise en place de la politique environnementale

Objectifs	Actions	Calendrier	Calendrier		
Objectiis	Actions	Calciluitei	Service	Cible	Indicateur
29- Mettre en application la politique environnementale et le	86- Maintenir le Comité consultatif en environnement permanent	Établie	Environnement	N.A	Liste des membres et nombre de réunions par an
plan d'action	87- Tenir un bilan de la performance environnementale et un tableau de bord permettant de connaître l'état d'avancement de la politique et d'identifier de nouvelles opportunités d'action	En cours	Environnement	Information diffusée annuellement	Document annuel
30- Sensibiliser le personnel de la Municipalité face à la politique environnementale et obtenir sa collaboration pour la réalisation des actions	88- Présenter, former, distribuer et faire signer la politique environnementale aux employés	Court terme	Direction générale	Présentation à tous les employés	Nombre de copies distribuées aux employés

Orientation 14 : Intégrer pleinement l'environnement dans le quotidien des activités de la Municipalité

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Objectilis	Actions	Caleriariei	Service	Cible	Indicateur
31- Mettre en place une série de bonnes pratiques	89- Considérer les impacts environnementaux lors de l'élaboration de projets réalisés par la Municipalité	Établie	Environnement	Ensemble des projets futurs	Intégration de critères environnementaux pour les prises de décisions
environnementales pour chacun des services municipaux	90- Mettre en place un Conseil municipal sans papier	En cours	Direction générale	Zéro papier	Quantité de papier utilisée lors des réunions du conseil municipal
	91- Directive interne visant la fermeture complète des ordinateurs et des lumières en fin de semaine	Court terme	Direction générale	Aucun ordinateur allumé la fin de semaine	Vote d'une réglementation
	92- Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux	Moyen terme	Direction générale	N.A	Mesures d'efficacité énergétiques mises en œuvre
32- Modifier les pratiques	93- Protéger les zones de travaux à l'aide de barrières à sédiments dans la mesure du possible	Établie	Travaux publics	Présence de barrières à sédiments lors des travaux	Inspection
d'aménagement de la voirie	94- Continuer la procédure d'inspection régulière de la machinerie afin d'éviter tout déversement accidentel dans l'environnement	Établie	Travaux publics	2 inspections par année	Inspection
	95- Gérer le système de drainage d'eau de surface selon la méthode du tiers inférieur et de critères environnementaux	Établie	Travaux publics	Utilisation de la méthode du tiers inférieur	Inspection
	96- Installer des détecteurs de mouvement pour les éclairages des bâtiments publics et des aires de stationnement	Moyen terme	Travaux publics	N.A	Nombre de détecteurs de mouvement installés

33- Gérer les équipements et les terrains de la Municipalité en tenant compte de l'environnement et de l'aspect champêtre du territoire	97- Entretenir les bâtiments municipaux à l'aide de produits sans phosphate et biodégradables	Court terme	Travaux publics	N.A	Types de produits employés
34- Améliorer la	98- Réviser les mesures réglementaires afin de les adapter à l'évolution des enjeux environnementaux (PU 2012)	En cours	N.A	N.A	N.A
gestion environnementale interne de façon continue	99- Établir des standards élevés en matière d'utilisation énergétique et de réduction des impacts environnementaux dans tout projet de construction de bâtiments municipaux	Moyen terme	Urbanisme	N.A	Grille de critères employés
	100- Établir une politique d'évènements et d'achats écoresponsables	Moyen terme	Direction générale	Se doter de politiques et les mettre en application	Respect des critères et cibles inscrits dans les politiques

Orientation 15 : Promouvoir la protection de l'environnement et impliquer l'ensemble de la communauté

Objectifs	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Objectifs	Actions	Calciluitei	Service	Cible	Indicateur
35- Promouvoir l'engagement	101- Mettre à disposition des publications environnementales et de sensibilisation à la bibliothèque	Court terme	Loisirs et culture/Bibliothèque	Mise de l'avant régulière des publications	Nombre de publications mises de l'avant
environnemental de la Municipalité et de ses employés	102- Tenir périodiquement des séances d'information sur les bonnes pratiques en matière d'environnement et sur le suivi de l'atteinte des objectifs de la politique au sein des services municipaux	Moyen terme	Environnement	2 séances par an	Nombre de personnes participantes
36- Inciter les citoyens à améliorer	103- Maintenir l'organisation d'activités environnementales avec les citoyens ou développer un événement environnemental local, de façon annuelle.	Établie	Environnement/ Loisirs et culture	N.A	Nombre d'activités organisées
la qualité de vie de leur municipalité	104- Poursuivre les activités environnementales issues des Établissements Verts Brundtland (EVB) (école des Hauteurs)	des Établia École des Hauteurs/		N.A	Nombre d'activités organisées dans le cadre de l'initiative des écoles de Brundtland.
	105-Former les moniteurs des camps de jour et développer des actions avec les jeunes sur des enjeux environnementaux	Court terme	Environnement /Loisirs et culture /Bibliothèque	N.A	Nombre de formations
	106 - Établir et entretenir des partenariats avec les associations locales œuvrant pour la protection et la mise en valeur de l'environnement	En cours	Environnement	N.A	Nombre de rencontres avec les associations
	107- Élaborer un guide écoresponsable pour les citoyens, couvrant tous les aspects importants de l'environnement	Moyen terme	Environnement	Production d'un guide du bon citoyen	Réalisation du guide
37- Promouvoir les entreprises locales qui s'investissent en environnement	108- Mettre de l'avant les entreprises locales qui s'engagent envers l'environnement.	Court terme	Environnement	N.A	Nombre d'entreprises qui ont bénéficié d'une promotion

3. Mise en œuvre et suivi du plan d'action

3.1 Orientations stratégiques du plan d'action

Le plan d'action découle directement des propositions de la politique environnementale. Il a donc pour but de traduire concrètement à court terme (sur un horizon de 5 ans), les objectifs de la politique environnementale. Ainsi, chacune des actions mises en place est pourvue d'un sens précis, qui s'intègre au sein d'un corpus d'objectifs et d'orientations répondant à une seule et même volonté, celle d'améliorer la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la municipalité de Saint-Hippolyte. Cet aspect est d'autant plus primordial qu'il permettra d'éviter que les actions futures soient entreprises de façon éparse, sans la garantie que dans sa globalité, le contexte environnemental local s'améliore. Ce document doit donc être considéré comme un outil pratique au service des acteurs municipaux afin de les guider pour les 5 prochaines années.

De plus, il convient de souligner que ce plan d'action possède une dimension communicative importante. À travers celui-ci, la Municipalité démontre son engagement au profit de la protection environnementale et revendique des valeurs auxquelles les citoyens portent une attention croissante. Il peut donc être la base d'une communication pour démontrer où la Municipalité se situe dans sa progression.

Ainsi, grâce à ce plan d'action, la Municipalité aura à présent en main un outil efficace pour répondre à l'ensemble des enjeux locaux et favoriser le rayonnement de son identité à partir de ce positionnement distinctif unique.

3.2 Organisation administrative

3.2.1 Administration municipale

La conseillère responsable du Service de l'environnement de la municipalité, qui a agi à titre de ressource principale dans la réalisation de ce mandat, sera responsable de la mise en œuvre et du suivi des actions environnementales proposées dans ce plan d'action.

Cette personne sera amenée à travailler de pair avec les membres de l'administration, les citoyens et les représentants d'institutions publiques présents sur le territoire, afin de soutenir la mise en œuvre des actions et d'en mesurer les bénéfices. De plus, le consultant qui a réalisé ce mandat restera disponible à titre de conseiller externe.

3.2.2 Comité de consultation en environnement permanent

La municipalité de Saint-Hippolyte possède un Comité de consultation en environnement depuis 2003 qui, dans le cadre de la rédaction de la politique environnementale, a émis des avis et recommandations. Avec la mise en place du plan d'action et de la politique, le mandat du CCE est étendu. En effet, le CCE devra à présent s'assurer du suivi du plan d'action, d'analyser les nouvelles opportunités d'intervention et de recommander au Conseil municipal la mise en œuvre des projets environnementaux jugés prioritaires. Ainsi, le CCE sera, dans une certaine mesure, le garant de la mise en pratique du plan d'action et interviendra directement dans le cadre d'une logique d'amélioration continue.

3.3 Sensibilisation des acteurs

Afin de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes engagées dans la mise en œuvre du plan d'action, la Municipalité de Saint-Hippolyte élaborera un plan de communication ciblant en premier lieu les élus, les employés de la Municipalité, ainsi que l'ensemble des citoyens présents sur le territoire.

Dans un premier temps, il sera essentiel de planifier des actions de communication visant spécifiquement les élus, ceux-ci étant en quelque sorte les porte-étendards du projet. Ils devront être en mesure d'intégrer leurs prises de position environnementales, en fonction de l'orientation stratégique de la politique environnementale, et contribuer au développement d'une dynamique d'action positive favorisant le rayonnement de la Municipalité et de ses citoyens.

Puis, une présentation des engagements de la Municipalité aux employés municipaux permettra de les engager directement dès le début du processus. Les actions qui visent directement les changements de certaines pratiques quotidiennes et qui supposent la participation des employés devront être d'autant plus soulignées et présentées en détail, afin que la gestion environnementale puisse être efficace.

Finalement, les citoyens devront être des parties prenantes privilégiées, pour lesquelles les efforts de communication devront être à la hauteur des engagements de la Municipalité. En effet, la mise en place d'une telle démarche suppose la participation de tous et doit permettre d'inspirer les citoyens et d'augmenter leur sentiment d'appartenance à Saint-Hippolyte. Ainsi, en les informant de l'évolution de la mise en place de la politique environnementale et en célébrant les efforts qui ont été accomplis, Saint-Hippolyte sera en mesure de favoriser le développement d'une culture environnementale locale, qui sera d'autant plus efficace, puisqu'elle permettra d'intégrer au quotidien les principes de prévention et de précaution. D'autre part, à travers la volonté d'augmenter la qualité de vie des citoyens de Saint-Hippolyte, la Municipalité pourra bénéficier d'un rayonnement accru grâce à l'ensemble des actions qu'elle mettra en place.

3.4 Perspectives de partenariat

Dans le cadre de la mise en place de la politique environnementale, plusieurs des actions ciblées pourront être financées par différents commanditaires gouvernementaux ou privés. Ainsi, les coûts de la mise en place peuvent être réduits en fonction des fonds disponibles et de l'éligibilité de la municipalité. Dans le cadre du plan d'action de Saint-Hippolyte, les fonds de subvention suivants pourraient potentiellement être mobilisés afin de faciliter la mise en application. Il est à noter que ce tableau est sujet à changement étant donné que les fonds de subvention sont en constante évolution. Il ne compte de plus que des fonds qui sont accessibles, directement et dans certains cas indirectement aux municipalités; il ne s'agit donc pas une description de tous les fonds existants actuellement. La liste a été mise à jour en date du **11 février 2013**.

Tableau 7 : Fonds de subvention accessibles aux municipalités

Précision : Les informations présentes dans le tableau ci-dessous sont directement reproduites des sites Internet officiels des programmes.

Fonds	Objectifs	Admissibilité
Fonds municipal vert	Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds municipal vert. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin d'atteindre des normes supérieures de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.	Municipalités
Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	 La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement met l'accent sur les projets environnementaux qui traduisent la volonté des collectivités locales de gérer de façon responsable et durable les milieux naturels sur lesquels elles sont susceptibles de laisser leurs empreintes. 	Municipalités, OBNL, organismes caritatifs
Fondation de la faune : Programme « Amélioration de la qualité des habitats aquatiques » (AQHA)	 Amélioration ou restauration de la qualité générale de l'habitat aquatique; Amélioration de la productivité faunique des habitats, soit le nombre ou la taille des individus des espèces fauniques présentes; Protection et amélioration de la biodiversité du milieu. 	Organismes privés ou publics avec existence légale au Québec
Fondation de la faune : Programme « Protéger les habitats fauniques »	 Protéger des habitats fauniques exceptionnels et menacés surtout ceux qui sont situés sur des terrains privés; Soutenir les organismes qui veulent acquérir des terrains qui constituent des habitats de grande qualité pour la faune, afin de les conserver; Soutenir les organismes qui veulent convaincre les propriétaires d'habitats fauniques de les conserver volontairement. 	Organismes privés ou publics avec existence légale au Québec
Fondation de la faune : Programme « Découvrir les habitats fauniques »	 Faire connaître les habitats fauniques du Québec, leurs problèmes, et les moyens d'y remédier; Former des intervenants clés aux attitudes à adopter, aux comportements à modifier, aux habiletés à maîtriser et aux moyens à prendre pour conserver, restaurer ou améliorer les habitats fauniques. 	Organismes privés ou publics avec existence légale au Québec
Fondation de la faune : Programme « Faune en danger »	 Protéger et mettre en valeur les habitats des espèces fauniques indigènes désignées menacées ou vulnérables au Québec. 	Organismes privés ou publics avec existence légale au Québec
Fondation de la faune : Programme « Pêche en herbe »	 Contrer le manque de relève chez les pêcheurs observé depuis quelques années au Québec. 	Organismes privés ou publics avec existence légale au Québec
	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Fondation de la faune : Programme « Amélioration de la qualité des habitats aquatiques » (AQHA) Fondation de la faune : Programme « Protéger les habitats fauniques » Fondation de la faune : Programme « Découvrir les habitats fauniques » Fondation de la faune : Programme « Faune en danger » Fondation de la faune : Programme « Pêche en	Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 550 millions de dollars afin d'atablir le Fonds municipal vert. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin d'atteindre des normes supérieures de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat. Fondation Hydro-Québec pour l'environnement met l'accent sur les projets environnementaux qui traduisent la volonté des collectivités locales de gérer de façon responsable et durable les millieux naturels sur les grojets environnementaux qui traduisent la volonté des collectivités locales de gérer de façon responsable et durable les millieux naturels sur lesquels elles sont susceptibles de laisser leurs empreintes. Fondation de la faune : Programme « Amélioration ou restauration de la qualité générale de l'habitat aquatique; Amélioration ou restauration de la qualité générale de l'habitat aquatique; Amélioration de la productivité faunique des habitats, soit le nombre ou la taille des individus des espèces fauniques présentes; Protection et amélioration de la biodiversité du milieu. Fondation de la faune : Protéger des habitats fauniques exceptionnels et menacés surtout ceux qui sont situés sur des terrains qui constituent des habitats de grande qualité pour la faune, afin de les conserver; Soutenir les organismes qui veulent convaincre les propriétaires d'habitats fauniques de les conserver; Soutenir les organismes qui veulent convaincre les propriétaires d'habitats fauniques de les conserver; Fondation de la faune : Faire connaître les habitats fauniques du Québec, leurs problèmes, et les moyens d'y remédier; Former des intervenants clés aux attitudes à adopter, aux comportements à modifier, aux habiletés à maltriser et aux moyens à prendre pour conserver, restaurer ou améliorer les habitats fauniques. Fondation de la faune : Protéger et mettre en valeur les habitats des espèces fauniques indigênes désignées menacées ou vulnérables au Q

Aménagement	Fondation de la faune : Programme « Forêt- Faune »	 Favoriser une plus grande intégration de la sylviculture, de la protection et de l'aménagement des habitats fauniques et du maintien de la biodiversité; Favoriser une approche de gestion intégrée par bassin versant afin d'avoir une vision d'ensemble des interventions à réaliser en milieu forestier; Favoriser une participation accrue des propriétaires et des intervenants concernés dans la mise en valeur des habitats fauniques de la forêt privée. 	Organismes privés ou publics avec existence légale au Québec
Aménagement	Fondation de la faune : Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier	 Favoriser l'intégration des valeurs, des connaissances et des préoccupations fauniques dans les démarches de planification régionale de l'aménagement des ressources et du territoire afin d'assurer une gestion optimale de la faune exploitée (terrestre, aviaire et aquatique); Soutenir les projets relatifs à l'aménagement et à la préservation de la faune exploitée et de ses habitats. 	Sépaq, organismes légalement constitués intervenant en milieu forestier et présentant un projet en étroite collaboration avec un organisme dont la mission est orientée vers la faune et son milieu
Eau, Aménagement	Fondation de la faune : Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole	 Améliorer la qualité des habitats fauniques dans les bassins versants agricoles; Encourager l'engagement des producteurs agricoles envers la protection et l'amélioration des habitats fauniques; Favoriser la concertation entre les intervenants agricoles, environnementaux et fauniques afin de coordonner leurs actions dans des secteurs d'intervention ciblés; Faciliter le transfert de connaissances vers les producteurs agricoles. 	Tout organisme public ou privé œuvrant en milieu agricole
Eau, Air, Aménagement	Environnement Canada : Programme de financement communautaire ÉcoAction	 Le programme encourage les projets axés sur des actions visant à protéger, réhabiliter ou améliorer l'environnement, et à accroître la capacité des communautés afin de soutenir la viabilité de ces activités dans le futur. 	OBNL en partenariat avec une municipalité
Aménagement	Environnement Canada : Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril	 Contribuer au rétablissement des espèces en voie de disparition, menacées et des autres espèces en péril et prévenir que d'autres espèces deviennent préoccupantes du point de vue de la conservation en faisant participer les Canadiennes et les Canadiens de toutes les couches de la société à des mesures de conservation bénéfiques aux espèces sauvages. 	OBNL, entreprises, gouvernements provinciaux, territoriaux et administrations municipales
Air, Gestion interne	Ressources Naturelles Canada : Programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable	 Accroître la production d'électricité propre à partir de l'énergie éolienne, de la biomasse, des centrales hydroélectriques à faible impact, de l'énergie géothermique, de l'énergie photovoltaïque solaire et de l'énergie des océans. 	Entreprises, municipalités, institutions et organisations

Eau	MDDEFP:	Dresser un portrait de la ressource en eaux	Établissement
Lau	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec	 Dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines à l'échelle d'un bassin versant, d'une municipalité régionale de comté (MRC) ou d'un regroupement de MRC contiguës afin de soutenir les besoins d'information sur cette ressource; Compléter la couverture des territoires ciblés par l'industrie du gaz de shale pour l'exploration du gaz naturel; Développer les partenariats entre les intervenants de la gestion de l'eau et les gestionnaires du territoire dans l'acquisition des connaissances sur la ressource en eau souterraine afin de favoriser une saine gestion de la ressource. 	universitaire en partenariat avec une MRC, CRÉ ou un OBV
Sol	MDDEFP : Programme ClimatSol	 Maintenir ou créer des surfaces boisées ou végétales; Intégrer aux projets de construction, des technologies vertes du bâtiment; Réhabiliter des terrains contaminés dont le passif environnemental nuit au développement des municipalités; Densifier et consolider le tissu urbain dans les territoires situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation; Améliorer la qualité de l'environnement, assurer la protection de la santé des citoyens et améliorer leur cadre de vie; Favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la décontamination des sols; Accroître l'activité économique, augmenter les revenus des municipalités et favoriser la création 	Organismes municipaux, personnes physiques et personnes morales
Matières résiduelles	MDDEFP: Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	 d'emploi. Contribuer au financement d'activités municipales visant la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR); Réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination et, par conséquent, prolonger la durée de vie des lieux d'enfouissement et diminuer la pollution découlant de l'élimination des matières résiduelles. 	Municipalités
Matières résiduelles	MDDEFP: Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	Réduire les émissions de GES ainsi que la quantité de matières organiques destinées à l'élimination.	Municipalités et secteur privé
Air, Aménagement	MTQ : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal	 Contribuer au financement de projets d'amélioration réalisés par les municipalités sur leur réseau. 	Municipalités
Air , Aménagement	MTQ: Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)	 Verser aux municipalités admissibles, en tenant compte notamment de leur richesse foncière, des compensations financières pour l'entretien du réseau de routes locales 1 et 2. 	Municipalités

Aménagement	MTQ : Programme d'aide à la réfection des ouvrages d'art municipaux	•	Réalisation de travaux relatifs à la réfection des ouvrages d'art situés sur le réseau routier municipal. Les ouvrages d'art admissibles sont les murs de soutènement, les passerelles, les tunnels ainsi que les ponts ferroviaires.	Municipalités
Air, Gestion interne, Aménagement	Ressources naturelles Québec : Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments	•	Mettre en place des mesures d'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment admissible; Acquérir et installer de l'équipement de chauffage à haute efficacité énergétique dans un bâtiment admissible; Exécuter des travaux menant à une réduction, partielle ou totale, de consommation énergétique de mazout léger et/ou de propane dans les bâtiments admissibles.	Municipalités et institutions
Air, Gestion interne, Aménagement	Ressources naturelles Québec : Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage (pilote)	•	Offrir un soutien financier aux consommateurs de combustibles fossiles (à l'exception du mazout lourd) qui s'engagent à réduire de façon mesurable et durable leur consommation par l'implantation de mesures de conversion à la biomasse forestière résiduelle.	Institutions publiques
Air, Gestion interne, Aménagement	Ressources naturelles Québec : Programme de réduction de consommation de mazout lourd	•	Offrir une aide financière pour la réalisation d'analyses ainsi que pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique visant le mazout lourd ou pour la conversion vers des formes d'énergie moins polluantes telles que le gaz naturel, la biomasse forestière et l'électricité.	Toute personne morale ayant un établissement au Québec où est consommé du mazout lourd et qui répond aux exigences du programme y est admissible
Air, Gestion interne, Aménagement	Gaz Métro : Programme de système de chauffage solaire	•	Le programme est offert à la clientèle commerciale, institutionnelle, industrielle de Gaz Métro dont le bâtiment est alimenté au gaz naturel. Il offre une aide financière à l'achat et à l'installation de systèmes de chauffage solaires.	Secteurs institutionnel, commercial et industriel
Air, Gestion interne, Aménagement	Hydro-Québec : Équipement de réfrigération commerciale	•	Offrir une aide financière pour l'achat d'équipements de réfrigération à efficacité énergétique.	Secteur institutionnel
Air, Gestion interne, Aménagement	Hydro-Québec : Programme Bâtiments	•	Offrir un appui financier pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique lors de la réalisation de projets dans des bâtiments commerciaux ou institutionnels.	Secteur institutionnel
Air, Gestion interne, Aménagement	Evergreen/Toyota : Classe verte	•	Soutenir les écoles afin de leur permettre de réaliser le projet de verdissement de leur cour extérieure.	École subventionnée par l'État
Air, Gestion interne, Aménagement	Métro : Fonds Éco École	•	Bourses remises aux écoles pour la mise en place de projets environnementaux.	École subventionnée par l'État
Air, Eau, Gestion interne, Aménagement	Fondation TD des amis de l'environnement	•	Les principaux secteurs que finance la FAE TD sont : - La sensibilisation à la protection de l'environnement; - Le verdissement en milieu urbain et l'accroissement de la biodiversité; - La conservation de l'énergie.	Municipalités

Air, Matières résiduelles	IGA : Fonds Écomunicipalité	•	Financement de projets verts pour les municipalités, en particulier au niveau des 3RV et du transport.	Municipalités
Air, Eau, Aménagement,	Walmart : Subventions écologiques WalmartEvergreen	•	Cette subvention est applicable aux projets de verdissement axés sur la revitalisation et la bonne gérance d'espaces, à l'aide de plantes indigènes, ainsi qu'aux projets de jardins communautaires, incluant les jardins potagers, à base de plantes indigènes.	OBNL en partenariat avec une municipalité
Matières résiduelles	Table pour la récupération hors foyer : Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer des matières recyclables	•	Financement des équipements de récupération, des bacs roulants et de la mise en place de la collecte sélective.	Municipalités

En se dotant d'une politique environnementale et d'un plan d'action, la Municipalité de Saint-Hippolyte augmente ses chances d'être éligible à certains programmes gouvernementaux, dont le Fonds municipal vert, qui oblige depuis 2011 les municipalités à se doter de ce type de démarche en amont de toutes les demandes faites au Fonds.

3.5 Échéancier

La réalisation des initiatives environnementales présentées dans le plan d'action ainsi que la campagne de communication y étant associée s'étalera sur une période de 5 ans. Voici un échéancier sommaire des étapes de réalisation du plan d'action :

2013:

- 1- Réception de la politique environnementale et du plan d'action
- 2- Évaluation de la hiérarchie d'exécution des initiatives
- 3- Planification de la mise en œuvre (budget, échéancier)
- 4- Résolution
- 5- Élaboration du plan de communication
- 6- Rencontre avec la MRC (notamment l'organisme DDRDN (Développement durable Rivière Du Nord) et autres intervenants externes du plan d'action
- 7- Début de la mise en œuvre du plan de communication (représentation, sensibilisation, etc.)
- 8- Début de la mise en œuvre du plan d'action
- 9- Évaluation et rétroaction

2014-2017:

- 1- Mise en œuvre du plan d'action et du plan de communication (suite)
- 2- Mise à jour du plan d'action
- 3- Développement d'un protocole de mise à jour des actions et d'une extension de la politique environnementale vers une politique de développement durable

Bibliographie

- Agence de bassin versant de la rivière du nord (Abrinord), 2008a. Contrôle de l'érosion et gestion des fossés. Document complémentaire à la formation et support technique à la visite terrain, 21 p.
- Agence de bassin versant de la rivière du nord (Abrinord), 2008b. *Portrait et diagnostic du bassin versant de la rivière du Nord*, 277 p.
- Apur, 2012. Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA n° 1028-11). Saint-Hippolyte, Saint-Hippolyte, (Québec), 59 p.
- Bleu Laurentides, 2006. *Portrait municipal 2006 sur la gestion des lacs des Laurentides.* Document internet format Excel, 1 p.
- Bisson, M., D. Richoz, K. Gingras et A. Mochon, 2010. *Influence des feux de camp sur la qualité de l'air*. Société des établissements de plein air du Québec, 4 p.
- Bourque, C., J. Lavoie, M. Murray, 2008. Pour le maintien de l'intégrité écologique du massif des escarpements de Piedmont, Prévost et Saint-Hippolyte. Comité Régional de Protection des Falaises (CRPF), 31p.
- Bureau de normalisation du Québec, 2011. Développement durable Guide d'application des principes dans la gestion des entreprises et des autres organisations. BNQ, Sainte-Foy (Québec), 54 p.
- Bureau du forestier en chef, 2010. Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008. Gouvernement du Québec, Roberval (Québec), 290 p.
- CAA Québec, 2013. « Consommation d'eau dans la maison Maison Écol'Eau ». CAA Québec. (En ligne, consulté le 7 février 2013) https://www.caaquebec.com/nc/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/consommation-deau-dans-la-maison-maison-ecoleau/
- Carignan, R., 2008. Évolution de l'état des lacs de la municipalité de Saint-Hippolyte entre 1998 et 2007. Université de Montréal, Montréal, 60 p.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2013. Extractions du système de données pour le territoire de Saint-Hippolyte. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Québec. 10 p.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2013b. *Extractions du système de données pour le territoire de Saint-Hippolyte*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), Québec. 14 p.
- Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), 2013. « Laurentides (15) Liste des barrages ». Centre d'expertise hydrique du Québec. (En ligne, consulté le 30 janvier 2013) http://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/ListeBarrages.asp?region=Laurentides&num=15&Tri=Mun&sens3=asc
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable, 1987. *Notre avenir à tous*, 318 p.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), 2004. *Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides*. CRE Laurentides, Saint-Jérôme (Québec), 16 p.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), 2007. Rapport physicochimique du lac en Cœur. CRE Laurentides, Saint-Jérôme (Québec), 12 p.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), 2011. *Plan directeur du lac Bleu*. CRE Laurentides, Saint-Jérôme (Québec), 55 p.

- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), 2011. *Plan directeur du lac de l'Achigan*. CRE Laurentides, Saint-Jérôme (Québec), 64p.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), 2012. *Plan directeur du lac en Cœur*. CRE Laurentides, Saint-Jérôme (Québec), 47p.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), 2012. *Plan directeur du lac Morency*. CRE Laurentides, Saint-Jérôme (Québec), 64p.
- Écogeste, 2010. Suivi des émissions de GES des bâtiments de Saint-Hippolyte. Rapport interne remis à la Municipalité de Saint-Hippolyte.
- Écogeste, 2010b. Suivi des émissions de GES des véhicules de transport Saint-Hippolyte. Rapport interne remis à la Municipalité de Saint-Hippolyte.
- Environnement Canada, 2010. Rapport d'inventaire national 1990-2008 Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada. Gouvernement du Canada, Environnement Canada, Division des gaz à effet de serre, Gatineau (Québec), 631 p.
- Environnement Canada, 2011. « Le Myriophylle à épi, *Myriophyllum spicatum.* » *Environnement Canada.* (En ligne, consulté le 30 janvier 2013) http://www.ec.gc.ca/stl/default.asp?lang=Fr&n=C902C3DD-1
- Gouvernement du Québec, 2006. Loi sur le développement durable.
- Gouvernement du Québec, 2009. Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.
- Gouvernement du Québec, 2011. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Gouvernement du Québec, Québec, 36 p.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2007. Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A. (publié sous la direction de ~)]. GIEC, Genève (Suisse), 103 p.
- Institut de la statistique du Québec, 2013. « Données démographiques régionales ». *Institut de la statistique du Québec*. (En ligne, consulté le 25 avril 2013) http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2002a. « La gestion de l'eau au Québec. Document de consultation publique ». *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*. (En ligne, consulté le 14 janvier 2013) http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/consultation/themes3.htm
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2002b. « Le chauffage au bois ». *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*. (En ligne, consulté le 31 janvier 2013) http://www.mddefp.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2002c. « Répertoire des terrains contaminés ». *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*. (En ligne, consulté le 14 janvier 2013) <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp?nom_dossier=&adresse=&municipalite=&mrc=&nom_region=&contaminant=&eau contaminant=&sol contaminant
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2008. Portrait des stations municipales de production d'eau potable approvisionnées en eau de surface

- au Québec. État de la situation au printemps 2007. Gouvernement du Québec, MDDEFP, Québec, 38 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2010. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2008 et leur évolution depuis 1990. Gouvernement du Québec, MDDEFP, Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, Québec, 18 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2011a. Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de digue, de barrage, de centrale hydroélectrique ou de détournement d'un fleuve ou d'une rivière. Gouvernement du Québec, MDDEFP, Direction des évaluations environnementales, Québec, 25 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2011b. *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2011-2015.* Gouvernement du Québec, MDDEFP, Québec, 33 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2012. Guide d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre d'un organisme municipal. Gouvernement du Québec, MDDEFP, Québec, 40 p.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2010. « Saint-Hippolyte ». *Répertoire des municipalités*. (En ligne, consulté le 30 janvier 2013) http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/75045/
- Organisation des Nations Unies (ONU), 1992. *Agenda 21*. ONU, Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Rio de Janeiro (Brésil), 3 au 14 juin 1992, 351 p.
- Organisation internationale de normalisation (ISO), 2004. *ISO 14001 :2004. Systèmes de management environnemental Exigences et lignes directrices pour son utilisation.* ISO, Genève (Suisse), 25 p.
- Organisation internationale de normalisation (ISO), 2006. ISO 14064-1:2006. Gaz à effet de serre Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. ISO, Genève (Suisse), 21 p.
- Paquette, M., 2012. *Bilan 2012 programme d'inspection des installations sanitaires*. Municipalité de Saint-Hippolyte, Saint-Hippolyte (Québec).
- Paquette, M., 2013a. *Bilan final du programme de vidange de fosses septiques (PVFS) 2012.*Municipalité de Saint-Hippolyte, Saint-Hippolyte (Québec), 11p.
- Paquette, M., 2013b. *Bilan gestion des matières résiduelles 2012*. Municipalité de Saint-Hippolyte, Saint-Hippolyte (Québec).
- Prowse, T. D., F. J. Wrona et G. Power, 2004. « Barrages, réservoirs et régulation du débit des eaux ». Dans Environnement Canada, *Menaces pour la disponibilité de l'eau au Canada*. Institut national de recherche scientifique, Burlington (Ontario), no. 1,148 p.
- Recyc-Québec, 2012. Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec. Recyc-Québec, Québec, 21 p.
- Statistique Canada, 2010. « Saint-Hippolyte, Québec ». *Profils des communautés de 2006*. (En ligne, consulté le 26 avril 2013) <a href="http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2475045&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=saint-hippolyte&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=

Tardif, I., 2008. Portrait des coûts de santé associés à l'allergie au pollen de l'herbe à poux. Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de santé publique de la Montérégie, 92 p.